

VILLE DE LOURDES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 MARS 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, les membres du Conseil municipal de la ville de Lourdes, convoqués régulièrement le 7 mars, 2024, se sont assemblés au Palais des Congrès de la ville de Lourdes sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Michèle LAVILLE, Firmin LOZANO, Michel GASTON, Jeannine BORDE, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Cynthia TONOUKOUIN, Eric NONON, Julien LEMAITRE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Brian CARREY-MAYSOUNAVE, Sylvain PERETTO, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOUERE, Stéphanie LACOSTE, Julien POQUE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Étaient représenté(e)s :

Madame Nicole PEREZ donne procuration à Madame Christine CARRERE
Monsieur Olivier VAUDOIT donne procuration à Madame Jeannine BORDE
Madame Laurence DEMASLES donne procuration à Monsieur Le Maire
Monsieur Antoine NOGUEZ donne procuration à Monsieur Julien LEMAITRE

Étaient excusé(e)s :

Madame Michèle LAVILLE, Monsieur Julien LABORDE,

Secrétaire de séance : Sébastien PUSZKA

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 février 2024 est adopté.

Monsieur Patrick LEFORT entre en séance pendant la lecture de la délibération n°4
Madame Odette MINVIELLE-LAROUSSE entre en séance pendant la lecture de la délibération n°2
Madame Cynthia TOUNOUKOUIN entre en séance pendant la lecture de la délibération n°3
Madame Marie ETCHEVERRY entre en séance pendant la lecture de délibération n°4

ORDRE DU JOUR

I - DECISIONS DU MAIRE

1 - Décisions du Maire

II - FINANCES

2 - Budget Principal - Budgets annexes : Débat d'orientation budgétaire 2024

3 - Approbation du budget 2024 de l'Office de Tourisme

III - POLITIQUE DE LA VILLE

4 - Contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées "Engagements Quartiers 2030"

IV - AFFAIRES JURIDIQUES

5 - Mise à disposition de l'ancien bâtiment de la SOGERES au SIMAJE

6 - Modification de la délibération n° 20 du Conseil municipal du 8 décembre 2023 relative à la cession de la maison du Tydos

OUVERTURE DE LA SEANCE - INTERVENTION DU MAIRE

Monsieur Le Maire

Avant de débiter ce Conseil municipal, quelques informations.

Premièrement le plan route, les travaux de l'avenue Maréchal FOCH avancent bien, la fin des travaux est prévue le 15 mars 2024. Je vous informe qu'avec les services de la ville nous sommes en train de mener une réflexion sur la fluidification de la circulation en centre-ville. Je rappelle un chiffre, en plein mois d'août 13 000 véhicules entrants et 9 000 sortants le jour même.

Ainsi, dans les prochains mois nous proposerons de petits aménagements routiers que nous vous présenterons et préciserons au fur et à mesure de la maturité des projets, des aménagements, mais ce ne sera pas la révolution évidemment. Tout ça pour être moins polluant et décarboner à certains endroits.

Deuxième point, au niveau agenda, demain matin, jeudi 14 mars de 10 h 30 à 12 h aura lieu le café du Maire et de son équipe aux Halles. Je rappelle que c'est un nouveau rendez-vous supplémentaire avec les citoyens. Ce rendez-vous est en plus de la permanence mensuelle des élus et des réunions publiques dans les quartiers. Ce jeudi 14 mars aura lieu également le lancement de la saison, avec l'Office du tourisme et les socio-professionnels à l'ERH à 16 h, ce rendez-vous va permettre de réunir et de fédérer tous les acteurs touristiques du territoire. En parlant de la saison touristique un chiffre très intéressant à prendre en compte, de février 2023 à février 2024 le nombre de passages au sanctuaire a augmenté de 37 %, c'est vraiment encourageant pour entamer cette saison 2024 qui s'annonce sous de bons auspices.

En ce qui concerne le dernier point, en termes d'organisation interne, Monsieur Hervé ADELIN quitte la collectivité dans un contexte d'évolution de carrière, il a saisi une opportunité, c'était celle de devenir Directeur général d'une ville plus importante, la ville de Périgueux. Nous le remercions pour le travail accompli et nous lui souhaitons bon vent et une belle continuation dans sa carrière. De fait, une réorganisation interne est en cours, elle vous sera communiquée au prochain Conseil municipal.

Voilà pour les points infos, il est 17 h 45 le quorum est atteint, et je déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

N° 1

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAVIT

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au conseil municipal, des décisions suivantes qui ont été prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal par délibération n°2 du 29 mars 2023.

Je porte à votre connaissance les décisions suivantes :

Marchés/avenants signés supérieurs à 25 000 euros HT :

Date de signature du marché/avenant	Objet	Titulaire	Montant du marché/avenant
0.01.2024	Château-Fort Logis du Gouverneur restauration des toitures lot 3 : charpente - couverture Avenant 3	TOITURES MIDI PYRENEES	Montant de l'avenant 3 : - 766,33 € HT Plus-value : 3,96 % (tous avenants compris) Nouveau montant du marché : 433 205,85 € HT
14.02.2024	Mise en place d'un système de climatisation définitive pour l'Espace Robert HOSSEIN lot 2 CVC - nouvelle consultation suite à procédure infructueuse	DUPLAA	387 152,17 € HT
19.02.2024	Réfection du viaduc aval du Pic du Jer et étanchéité du viaduc amont - avenant n° 1	FABRE FOURTINE TRAVAUX /ADOUR TRAVAUX SPECIAUX	Montant de l'avenant 1 : - 6 250,00 € HT Moins-value : - 3,94 % Nouveau montant du marché : 152 425,00 € HT
20.02.2024	Mission de responsable de la grande inspection du funiculaire du Pic du Jer	TIM INGENIERIE	25 425,00 € HT

Décisions Finances/Juridique/Conventions :

DATE	OBJET
FINANCES	
13.02.2024	Versement d'une indemnisation à hauteur de 7 052 euros des assurances PILLIOT pour le sinistre des bornes escamotables rue Théas.
13.02.2024	Versement d'une indemnisation à hauteur de 148 euros des assurances PILLIOT pour le sinistre de la toiture du Banc de la Grotte n° 2.
20.02.2024	Tarifs février 2024 - Additifs et modifications boutique Musée pyrénéen, ajout de nouveau produit et modification des tarifs.
DOMAINES - JURIDIQUE - ASSURANCE	
24.01.2024	Nouvelle concession cimetièrre du Bon Pasteur pour une durée de 15 ans et un montant de 200 euros.
01.02.2024	Mise à disposition d'un local à Monsieur BONIFACE, gérant du parc Chloro'fil, pour une activité trottinettes électriques jusqu'au 15.03.2024 et un loyer mensuel de 100 euros.
06.02.2024	Mise à disposition d'un local à l'association Pelotaris pour une durée d'un an et à titre gracieux.
08.02.2024	Mise à disposition d'un local au profit de l'association Lourdes Roller pour une durée d'un an et à titre gracieux.

08.02.2024	Mise à disposition d'un local au profit de l'association Étoile sportive Lourdes pétanque pour une durée d'un an et à titre gracieux.
08.02.2024	Mise à disposition d'un local à usage de bureau au profit de l'association des Anciens combattants et victimes du guerre pour une durée d'un an et à titre gracieux.
09.02.2024	Convention de mise à disposition de zones de jeu et de bureau administratif à l'association Lourdes Pyrénées Golf club pour une durée d'un an et à titre gracieux.
09.02.2024	Avenant n° 1 au contrat de prêt à usage gratuit entre Madame Nadège BIELSA et la ville de Lourdes passant la durée de bail d'un à cinq ans.
09.02.2024	Convention de mise à disposition d'un équipement sportif au lycée collège Saint-Joseph Peyramale pour l'année scolaire et à titre gracieux.
07.02.2024	Renouvellement de la concession n° 1273 au cimetière de Langelle pour une durée de 30 ans et un montant de 700 euros.
12.02.2024	Attribution de la concession n° 2024-02-19-000007 au cimetière du Bon Pasteur pour une durée de 30 ans et un montant de 680 euros.
13.02.2024	Avenant portant modification de l'article n° 8 « Entretien et travaux » de la convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux avec la société de chasse du Saint-Hubert club Lourdais.
13.02.2024	Mise à disposition d'un local au profit de l'association de l'APPMA sur le site du Tydos pour une durée d'un an et à titre gracieux.
15.02.2024	Attribution de la concession n° 2024-000008 au cimetière du Bon Pasteur pour une durée de 30 et un montant de 400 euros.
19.02.2024	Convention entre la ville de Lourdes et le SDIS pour la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle BS n° 546 pour les entraînements pour une durée d'un an.
21.02.2024	Mise à disposition du jardin familial n° 8 pour une durée d'un an et un montant de 60 euros.
21.02.2024	Mise à disposition du jardin familial n° 12 pour une durée d'un an et un montant de 60 euros.
27.02.2024	Donation sans condition ni charges au Musée Pyrénéen au titre de l'année 2023.
28.02.2024	Mise à disposition d'un local à l'association des Cyclos randonneurs Lourdais pour une durée d'un an et à titre gracieux.
CONVENTIONS	
01.02.2024	Convention entre l'Office du tourisme de Lourdes et la ville de Lourdes pour le stockage, l'utilisation, le montage et le démontage de matériel événementiel appartenant à l'Office du tourisme de Lourdes pendant une durée de 2 ans et à titre gracieux.
08.02.2024	Bail à usage professionnel entre la ville de Lourdes et le Syndicat mixte du Pays de Lourdes et des vallées des gaves pour une durée d'un an et un loyer annuel de 15 000 euros TTC.
28.02.2024	Convention de partenariat avec le consortium La Tela pour l'accueil d'étudiants le 1 ^{er} et 2 mars 2024

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la présente délibération.

En attendant Monsieur LEFORT nous allons passer au point n° 4 avec Madame CABANNE comme rapporteur, vous avez la parole Madame CABANNE.

N° 4

CONTRAT DE VILLE TARBES-LOURDES-PYRENEES "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Rapporteur : Marie-Henriette CABANNE

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la circulaire en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024-2030 et l'instruction en date du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de Ville Engagements quartiers 2030,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Considérant que le Contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées *Engagements Quartiers 2030* succède à compter d'avril 2024 aux contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2023 et constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, qui sera réactualisé en 2027,

Considérant que la circulaire en date du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 en rappelle les principes structurants à savoir :

- une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire,
- la prise en compte de la participation citoyenne dès l'élaboration du contrat de ville permettant l'identification des grandes thématiques et projets à conduire tout au long du cycle 2024-2030,
- l'articulation du contrat de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire pour s'assurer de la forte mobilisation du droit commun.

Le Contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées *Engagements Quartiers 2030* constitue le cadre de déploiement des stratégies territorialisées permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle du territoire, en assurant une déclinaison et un suivi par quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en lien étroit avec les habitants et avec la mobilisation effective des acteurs publics et privés.

Au vu des nouveaux critères de la politique de la ville, la géographie prioritaire du Contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées est la suivante :

- trois quartiers prioritaires à Tarbes (Tarbes Nord, Tarbes Est, Tarbes Ouest),
- un quartier prioritaire à Lourdes (Ophite).

Une vigilance particulière sera portée sur les anciens quartiers de veille à savoir Courreous, Arreous, Agau situé à Aureilhan et l'Iris Lannedarré à Lourdes.

Le nouveau contrat de ville se structure autour de trois axes thématiques forts :

- pour le plein emploi,
- pour un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion,
- pour la transition écologique, numérique et sociale.

Des projets territorialisés structurants viennent compléter ces axes thématiques.

Le maintien de l'Ophite dans la géographie prioritaire permet de poursuivre l'accompagnement réalisé jusqu'à présent par l'État et ses partenaires en appui du projet de renouvellement urbain.

La période 2024-2030 conduira à renforcer l'accompagnement humain et financier que permet la politique de la ville, assuré par l'État en synergie avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) et la ville de Lourdes. Il s'agit de faire en sorte que le relogement constitue une étape de vie positive pour les habitants de l'Ophite.

Des preuves tangibles de l'avancée positive de cet accompagnement vers le droit commun seront apportées en 2027, date à laquelle les contrats de ville seront évalués. À terme l'attractivité de Lourdes, cœur d'action du Plan Avenir Lourdes, sera renforcée par la sortie effective de la politique de la ville.

Monsieur le Maire :

Avez-vous des questions ? Pas de question. J'en profite pour remercier le président de l'agglomération et Monsieur le préfet. Monsieur le Préfet à qui j'avais demandé de maintenir le Quartier prioritaire de la ville à l'Ophite jusqu'à la fin de l'opération NPNRU, pour que le Conseil citoyen continue à vivre au travers des mouvements divers de reconstruction et que les nouveaux habitants puissent être des interlocuteurs privilégiés. Donc, Monsieur le préfet a fait ce qu'il fallait au niveau ministériel, l'Ophite sera toujours QPV jusqu'à la fin de l'opération de déconstruction-reconstruction.

Aussi des remerciements appuyés à Monsieur Yannick BOUBEE, l'ancien Maire d'Aureilhan conseiller départemental et Monsieur le Directeur général de l'OPH Monsieur LAFONT-CASSIAT qui font un travail remarquable avec leurs équipes, notamment Madame LECOMTE pour prendre en compte les demandes des habitants au cas par cas et essayer de les reloger au mieux. Ce n'est pas une opération facile, mais ces professionnels sont au rendez-vous et je voulais les remercier. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Après consultation de la 5ème Commission - Politique de la Ville Développement territorial Habitat-logement Economie sociale et solidaire, en date du 26 février 2024, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuvent le Contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées *Engagements Quartiers 2030* annexé à la présente délibération,

2°) autorisent Monsieur le Maire, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

Monsieur Le Maire :

On va continuer avec Madame ETCHEVERRY pour laisser respirer Monsieur LEFORT parce qu'il va devoir faire un long exercice. Alors Madame ETCHEVERRY, c'est le point n° 3.

N° 3

APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Marie ETCHEVERRY

En vertu de l'article L. 133-8 du Code du tourisme repris par l'article 6 du règlement intérieur de l'Office de Tourisme, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme ayant approuvé son budget 2024 par délibération du 23 janvier 2024, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver également le budget présenté ci-dessous :

a) Section de fonctionnement

Le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 972 900 euros.

Les recettes se décomposent comme suit :

Atténuations de charges	15 000 €
Ventes produits et services	90 000 €

Subventions	66 500 €
Autres produits de gestion courante	2 801 000 €
Autres produits exceptionnels	400 €
TOTAL	<u>2 972 900 €</u>

Les dépenses se décomposent comme suit :

Charges à caractère général	587 500 €
Autres charges de gestion courante	44 293 €
Charges de personnel	725 200 €
Charges exceptionnelles	1 535 000 €
Dotations aux provisions	72 000 €
Dotations aux amortissements	8 907 €
TOTAL	<u>2 972 900 €</u>

b) Section d'investissement

Le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 817 euros.

Les recettes se décomposent comme suit :

- Fonds de compensation TVA	910 €
- Amortissements des immobilisations	8 907 €
TOTAL	<u>9 817 €</u>

Les dépenses se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles	317 €
- Immobilisations corporelles	9 500 €
TOTAL	<u>9 817 €</u>

Monsieur le Maire :

Avez-vous des questions ? Monsieur POQUE.

Monsieur POQUE :

Merci Monsieur Le Maire de me donner la parole. Je voudrais revenir sur la section du budget de fonctionnement de l'Office du Tourisme, et notamment la ligne « actions de promotion ». On remarque qu'au budget primitif de 2023 est inscrite une ligne de crédit de 150 000 euros, seulement 80 000 euros ont été consommés, et dans le DOB 2024 la ligne s'élève seulement à 111 000 euros. Je regrette tout d'abord que seulement la moitié du budget inscrit au budget primitif ait été consommé en actions de promotion en 2023. Je regrette que la ligne dorénavant inscrite pour 2024 soit inférieure à la ligne inscrite l'année précédente.

On aurait pu imaginer avec la forte hausse de la taxe de séjour, que cette ligne actions de promotion soit une priorité, cela ne me semble pas être le cas.

Madame ETCHEVERRY :

Sur la promotion, il faut savoir qu'il y a une équipe qui a été construite pour tout ce qui est promotion avec des dépenses qui ont été réalisées avec des voyages prévus etc... C'était seulement un budget primitif. Ensuite, je fais particulièrement confiance aux équipes, qui

ont été construites autour de Monsieur Laurent PONZO, pour la promotion et la communication et pour tout ce qui va être fait à l'avenir avec une équipe remaniée et des dépenses que je pense, vues au plus juste.

Monsieur Le Maire :

En ce qui concerne vos propos sur la hausse de taxe de séjour, je voudrais rappeler devant les caméras pour ceux qui écoutent, que la taxe de séjour aujourd'hui avec d'ailleurs d'autres produits dont je ne parlerai pas de suite, sont les seuls leviers pour la commune pour redresser ses finances, qui sont en train d'être redressé petit à petit. Il n'y a pas beaucoup de leviers. Je rappelle à ceux qui nous écoutent que la taxe de séjour, c'est le client qui la paye.

Dans vos propos vous dites : « une forte hausse de la taxe de séjour », non, une hausse de la taxe de séjour. Ce que vous ne dites pas Monsieur POQUE, c'est que dans cette hausse, ce qui la rend plus forte, ce sont les 34 % de taxe additionnelle imposés par la région dans le cadre du GPSO le grand projet sud-ouest sur lequel nous travaillons avec Michel PELIEU et le président TREMEGE parce que c'est un débat à trois bandes. C'est-à-dire la ligne à grande vitesse, les trains, les trains pèlerins et l'aéroport, c'est un grand débat. Malheureusement l'année où nous augmentons la taxe de séjour parce que nous avons besoin de recettes, nous assumons de monter la taxe de séjour que les clients payent et bien, la Région a décidé de mettre 34 % additionnels.

J'ai pu faire remonter ce débat par les parlementaires jusqu'à Paris pour essayer de changer la donne et permettre aujourd'hui de ne pas avoir cette surhausse de 34 %, mais elle a été produite à ce moment-là. C'est en cours d'instruction si l'on peut dire. Cette taxe de séjour additionnelle malheureusement, elle vient pour financer une GPSO qui s'arrêtera à Dax et j'en suis fort mécontent. Je m'en suis exprimé jusqu'au plus haut niveau pour le dire, avec d'autres élus d'ailleurs et nous allons payer pour une ligne à grande vitesse que nous ne verrons pas, qui s'arrêtera à Dax, avec un Bordeaux-Toulouse pour le premier et le deuxième qui est Bordeaux-Dax-Espagne, parce que les financements de l'Europe on ne peut les avoir qu'en incluant un trajet vers l'Espagne donc nous ne l'aurons pas.

C'est ça plutôt qu'il est intéressant de relever, la hausse de la taxe de séjour elle est normale parce que la commune a besoin de recettes, d'économie, ce que nous faisons, des économies drastiques, je le répète devant les caméras, à certains endroits et des recettes nouvelles et cette taxe de séjour malheureusement l'année où nous la haussons, ça avait été débattu en Comité d'Office du tourisme devant les représentants des syndicats hôteliers et bien la Région a rajouté 34 %, c'est assez regrettable mais malgré mes efforts incessants cela ne change pas.

Monsieur POQUE :

Je suis d'accord Monsieur le Maire, on a déjà eu ce débat et bien évidemment je vous rejoins dans cette incompréhension de devoir financer une ligne qui ne viendra pas jusqu'à nous. Mais au-delà de ça, il est quand même prévu dans le budget présenté par Madame ETCHEVERRY, une augmentation conséquente des recettes de la taxe de séjour hors les 34 %. C'est de cela dont je parlais. Je regrette qu'elle ne soit pas plus utilisée pour des actions de promotion, je ne mets pas en cause le travail de Laurent PONZO qui est en train d'œuvrer.

Monsieur Le Maire :

C'est bien que vous reconnaissiez qu'il y a une équipe qui est remarquable à l'Office du tourisme

Monsieur POQUE :

Je n'ai jamais dit le contraire Monsieur Le Maire, je ciblais l'action de promotion.

Monsieur Le Maire :

C'est bien de le dire.

Monsieur POQUE :

Je vous remercie de me laisser l'opportunité de le dire. Mais je pense que pour appuyer une équipe plus que compétente il est important de financer l'action de promotion. Ce qui est moins le cas cette année que l'année dernière, je le regrette.

Monsieur Le Maire :

Alors sur les actions de promotion, il y a divers dispositifs qui sont en place, mais ce qu'il est aussi intéressant de noter, c'est que grâce à la part communale nette qui revient à la ville... nous sommes en train d'y travailler, j'ai évoqué lors des derniers Conseil municipaux me semble-t-il le coût de la labellisation destination pour tous. Tout ce qui doit être fait dans les 15 à 20 ans pour que Lourdes soit une ville accessible et bien la taxe de séjour, la part communale nette sert aussi à cela.

La promotion touristique, elle se fait au regard et au travers d'actions engagées à l'étranger. Je rappelle toute la satisfaction du recteur du Sanctuaire qui a fait une opération commune avec Monsieur PONZO et ses équipes aux Philippines pour aller démarcher ses clientèles et qui était fort content de cette équipe-là. Mais aussi, elle s'inscrit dans la structuration progressive de la ville de Lourdes au travers notamment de la labellisation destination pour tous. Je rappelle que l'Office du tourisme a eu le label Qualité tourisme handicap l'an dernier. Il y a un travail qui est fait. Je rappelle aussi que dans ce budget Office du tourisme le 012, donc les salaires et charges sont en baisse, donc des économies ont été faites au niveau de la stratégie visant à faire des économies drastiques comme partout. Je remercie la Directrice de l'Office du tourisme pour cela.

En ce qui concerne les opérations visant à promouvoir la ville, je rappelle la structuration de la ville, les trottoirs, les routes tout cela, cet argent qui émane... Je le rappelle pour ceux qui nous écoutent, lorsqu'on découpe la taxe de séjour, il y a 10 % qui partent automatiquement dans les caisses du Conseil départemental, sur le restant, le budget de l'Office du tourisme était de 1,2 million et la part communale nette est de 1,2 million. Cette part communale est donc de nouveau dédiée à des travaux visant au label Tourisme et à l'accueil des pèlerins, des visiteurs et des touristes. C'est aussi une forme de promotion de la ville par sa qualité qu'il est temps de mettre en évidence, par des travaux structurants, ce qui est le cas progressivement, ce que nous faisons. D'autres dispositifs seront déployés l'année prochaine notamment, vous verrez en 2025. Y a-t'il d'autres questions ? Pas de questions ? Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Monsieur POQUE. C'est donc adopté.

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances Gestion du patrimoine, en date du 29 février 2024, les membres du Conseil municipal, à la majorité, 2 abstentions : Sylvain PERETTO, Julien POQUE

Après approbation par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme réuni le 23 janvier 2024, les membres du Conseil municipal :

1°) Approuvent le budget 2024 de l'Office de Tourisme qui, voté par chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement (annexé à la présente délibération), s'établit en mouvements budgétaires, conformément à la balance générale du budget à :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	9 817 €	9 817 €
Section de fonctionnement	2 972 900 €	2 972 900 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS	2 982 717 €	2 982 717 €

La balance générale du budget est présentée conformément à l'instruction budgétaire M4.

2°) autorisent, Monsieur le Maire, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

Monsieur Le Maire :

Et nous continuons avec le point n° 5, Monsieur DOBIGNARD si vous le voulez, on finira par le DOB comme ça on aura évacué tous les points.

N° 5

MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA SOGERES AU SIMAJE

Rapporteur : Jean-Luc DOBIGNARD

Vu la décision n° 2023-251 du 14 septembre 2023 portant exercice du droit de préemption pour l'acquisition des parcelles cadastrées section BV n° 405 et 406 sises 12 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES en vue de la mise à disposition au SIMAJE pour la création d'une cuisine centrale,

Vu l'acte de vente signé le 16 octobre 2023 entre la SAS SOGERES et la ville de Lourdes pour la cession desdites parcelles pour un montant d'un euro,

La ville de Lourdes est propriétaire des parcelles cadastrées section BV n° 405 et 406 sises 12 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES, d'une superficie de 3 619 m², qui correspondent à l'ancien bâtiment de la SOGERES à usage de cuisine centrale.

La ville de Lourdes a fait l'acquisition de ce bien immobilier auprès de la SAS SOGERES le 16 octobre 2023 pour un montant d'un euro, par exercice du droit de préemption.

Dans le cadre de sa compétence en matière scolaire, péri et extrascolaire, le SIMAJE souhaite créer une cuisine centrale afin de confectionner les repas destinés aux écoles publiques du 1^{er} degré de son territoire, aux accueils de loisirs mais également pour les crèches et les personnes âgées de Lourdes (bénéficiaires du CCAS notamment).

Afin de réduire les coûts d'investissement et d'avoir un outil de production opérationnel très rapidement, il est proposé que la ville de Lourdes et le SIMAJE concluent une convention de mise à disposition dudit bâtiment et des équipements à titre gracieux pour la création d'une cuisine centrale.

Monsieur Le Maire sort pour le débat et le vote de la délibération en tant que président du SIMAJE.

Monsieur ERNANDEZ :

Y a-t'il des observations ?

Monsieur POQUE :

J'allais poser une question à Monsieur le Maire en tant que président du SIMAJE, mais il est sorti, ça tombe un peu à l'eau. Et comme même l'opposition fait partie du SIMAJE j'aurais voulu qu'il évoque ce projet et notamment le planning.

Monsieur ERNANDEZ :

Oui, nous n'en sommes pas là, il y avait un premier projet qui avait été adopté. Je disais que le projet avait déjà été adopté au niveau du financement par le Conseil communautaire du SIMAJE, mais entre-temps il y a eu cette opportunité qui s'est présentée. Donc par conséquent le Maire de la ville a exercé son droit de préemption. Nous avons passé l'acte d'ailleurs avec la prise en charge des frais d'acte et cette délibération a pour objet de mettre à disposition ledit bâtiment et les équipements y afférents au SIMAJE. D'autres observations ?

Monsieur POQUE :

Merci pour votre non-réponse.

Monsieur ERNANDEZ :

Pas d'oppositions ? c'est adopté.

Monsieur ERNANDEZ

Monsieur POQUE j'ai bien noté que vous votez.

Monsieur POQUE

Oui, je ne m'oppose pas, je voulais juste...

Monsieur ERNANDEZ

Ok.

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances Gestion du patrimoine, en date du 29 février 2024, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuvent la convention de mise à disposition de l'ancien bâtiment de la SOGERES et des équipements à titre gracieux par la ville de Lourdes au SIMAJE (tel qu'annexé à la présente délibération) pour la création d'une cuisine centrale, correspondant aux parcelles cadastrées section BV n°405 et 406 sises 12 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES, pour une superficie de 3 619 m², annexée à la présente délibération,

2°) autorisent Monsieur le Maire, ou l' élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2023 RELATIVE A LA CESSION DE LA MAISON DU TYDOS

Rapporteur : Patrick LEFORT

Vu les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu la délibération n° 20 du Conseil municipal du 8 décembre 2023 relative à la cession de la maison du Tydos,

Vu le compromis de vente signé entre la ville de Lourdes et Monsieur Julian FOURNIER le 19 et 20 février 2024,

Cette délibération visait la parcelle cadastrée section BV n° 273, avant les opérations de division.

En effet, la parcelle originellement cadastrée section BV n° 273 pour une contenance de 2185 m² a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance.

De cette division sont issues les trois parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée section BV n° 513 d'une superficie de 2 102 m², vendue à Monsieur FOURNIER,
- la parcelle cadastrée section BV n° 514, d'une superficie de 78 m², qui demeure propriété de la ville de Lourdes,
- la parcelle cadastrée section BV n° 515, d'une superficie de 5 m², qui demeure propriété de la ville de Lourdes.

Il y a donc lieu de modifier la délibération précitée en proposant au Conseil municipal d'accepter la cession de la maison du Tydos située 8 chemin du Tydos 65100 LOURDES, correspondant à la parcelle cadastrée section BV n° 513 d'une superficie de 2 102 m², à Monsieur Julian FOURNIER, pour un montant de 92 000 € HT, étant précisé que les autres dispositions prévues dans ladite délibération demeurent inchangées.

Après consultation de la 8ème Commission - Budget - Finances Gestion du patrimoine, en date du 29 février 2024, les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuvent la modification de la délibération n° 20 du Conseil municipal du 8 décembre 2023 relative à la cession de la maison du Tydos, en précisant qu'il s'agit de la cession du bien situé 8 chemin du Tydos 65100 Lourdes, sur la parcelle cadastrée section BV n° 513 d'une superficie de 2 102 m² (extrait cadastral annexé à la présente délibération) à l'issue des opérations de division (plan annexé), à Monsieur Julian FOURNIER, domicilié 69 avenue des Sports 65 600 SEMEAC, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 92 000 € HT,

2°) prévoient que les autres dispositions de la délibération n° 20 du Conseil municipal du 8 décembre 2023 précitée demeurent inchangées,

3°) décident de faire recette de ladite vente sur le budget de la ville,

4°) autorisent, Monsieur le Maire, ou l' élu ayant reçu délégation, à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

Monsieur Le Maire :

On va attaquer le DOB, j'ai juste omis dans ma réponse vous concernant Monsieur POQUE, même si on est hors délibération. Sur les 150 000 euros qui étaient en BP 80 000 avaient été réalisés et on est à 111 000 sur le BP compte tenu des réalisés. Si on arrive déjà à faire 111 000 de réalisés ce sera pas mal, on aura augmenté de 30 000 euros la promotion touristique.

N° 2

BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : Patrick LEFORT

Conformément à l'article L.2312-1 alinéas 2 et 3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et des effectifs de la collectivité dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le débat porte sur le Budget principal et les Budgets annexes.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la tenue de ce débat mais également de l'existence du rapport sur lequel se tient le DOB.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une commune de plus de 3 500 habitants selon les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités locales.

La tenue du DOB dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget de la commune constitue une formalité substantielle.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire avec :

- les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du budget,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et des recettes,
- la structure et la gestion de la dette, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, le temps de travail pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) et mis à la disposition du public dans les 15 jours de sa tenue.

1ère partie - Eléments de contexte

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Au niveau mondial l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les indicateurs économiques ont été impactés confirmant ainsi le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

Dans la zone euro, le cycle de désinflation amorcé début 2023 se poursuit. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait relâcher en juin ses taux directeurs pour faire diminuer les contraintes sur les investissements, couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique.

En France, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance s'est montrée plus forte qu'attendue début 2023. La consommation alimentaire est repartie à la hausse ainsi que les dépenses d'investissement des entreprises.

La situation géopolitique, avec la poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les tensions au Moyen-Orient constituent un risque haussier au niveau énergétique notamment du prix du pétrole.

La hausse de l'emploi en France a été plus modérée en 2022 : + 1,5% contre 3,9% en 2021 avec des ralentissements dans le secteur privé. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré une baisse de l'activité économique et l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Le rétablissement des finances publiques sera lent.

Le déficit public s'établit à - 4,6 %. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à sa réduction progressive.

Le ratio dette/PIB avait atteint un record en 2020 avec 114,6%, il devrait atteindre 108,1% en 2027.

La trajectoire des finances publiques repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour réduire de façon significative le déficit public à long terme et rétablir le ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable avec un poids de la dette élevé sous le double effet de la hausse des taux d'intérêts et de l'augmentation de son encours.

LE CONTEXTE LEGISLATIF 2024

La loi de finances 2024 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui fixe la trajectoire des finances publiques sur 5 ans.

La croissance de 1 % en 2023, est prévue à 1,4 % en 2024, hypothèse optimiste pour de nombreux experts dans un contexte économique toujours structuré autour du sujet inflation.

L'inflation de 4,8 % en 2023 devrait décélérer progressivement pour passer de 2,6 % en 2024 à 1,75 % en 2026.

L'objectif est également de réduire le déficit public à l'horizon 2027 au seuil de 3 % exigé par les institutions européennes.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

● Les concours financiers de l'Etat :

Les concours financiers aux collectivités locales devraient augmenter de 320 Millions d'euros.

La DGF pour les communes s'élève à 18,9 Milliards d'euros, elle ne sera pas indexée sur l'inflation comme cela était demandé par les associations d'élus locaux.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait être augmentée dans le souci de poursuivre la péréquation entre les collectivités.

L'enveloppe du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est abondée de 440 millions d'euros par la prise en compte de l'article 2112 pour les dépenses liées à l'aménagement des terrains de façon à atténuer la charge des financements liés aux JO de Paris.

Le Fonds vert instauré en 2023, est pérennisé. L'enveloppe pour la dotation de valorisation des aménités rurales (anciennement biodiversité) est réévaluée à la hausse.

En revanche, le filet de sécurité instauré pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie n'est pas reconduit.

● Les dispositions fiscales :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales calculé sur l'inflation est de 3,8 % mais ne s'applique pas sur le foncier bâti des locaux professionnels.

La suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera finalement échelonnée jusqu'en 2027.

L'amortisseur électricité est également prolongé en 2024 avec des modifications de taux et de seuil d'éligibilité.

● Les autres mesures :

Une réforme importante du financement de l'Agence de l'eau est engagée : le décret d'application est en attente à ce jour.

Le pilotage financier se devra d'être « vert » : une annexe obligatoire au compte administratif 2024 devra rendre compte de l'impact du budget pour la transition écologique sur les dépenses d'investissement dans un premier temps.

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026. Cette disposition avait déjà été évoquée du fait du changement de référentiel budgétaire et comptable M57.

Pour rappel, la Commune de Lourdes applique à compter du 1^{er} janvier 2024 une nouvelle instruction comptable M57 sur le budget principal et les budgets annexes de l'Unité Fermière Multiviandes et du lotissement de la plaine d'Anclades.

LE CONTEXTE LOCAL

● LOURDES dans le périmètre intercommunal

Aucune évolution de compétences n'a eu lieu depuis janvier 2020.

Pour mémoire, nous vous rappelons que suite aux dispositions de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) exerce les compétences qui lui ont été transférées par la commune depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sont concernés :

- le transport urbain en dehors des transports scolaires,
- la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la politique de la ville,
- la politique locale du commerce,
- l'environnement avec la qualité de l'air,
- l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concernant cette dernière compétence, la délégation de la gestion des eaux pluviales est proposée par la CATLP aux communes. Une convention devrait venir formaliser cette délégation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles (SIMAJE) assure les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Il est financé par le reversement par la commune de la fraction d'allocation compensatrice versée par la CA TLP à ce titre.

Au niveau de la population, les derniers chiffres INSEE (populations légales 2021) relèvent une légère hausse de 258 habitants pour s'établir à 13 804 habitants au 1^{er} janvier 2024 contre 13 546 l'an dernier, ce qui aura un impact sur les bases fiscales et les dotations de l'Etat.

Il s'agit d'un élément positif caractéristique du changement souhaité d'inverser la baisse de population de ces dernières années.

● LE PLAN AVENIR LOURDES - AMBITION 2030

La stratégie de la ville « Lourdes, Cœur des Pyrénées » se déploie avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du Plan Avenir Lourdes signé le 17 février 2022.

Il vise à construire la destination Lourdes 2030 en dotant la ville et son territoire d'un vrai projet de destination sur le long terme, co-construit autour d'une ambition commune pour mettre l'humain, la solidarité et la transition écologique au cœur du Plan Avenir Lourdes.

Depuis 2022, ce plan est suivi par un comité de pilotage co-présidé par les représentants de l'Etat, de la Région Occitanie et de la ville de Lourdes en lien étroit avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la CA Tarbes Lourdes Pyrénées et le Sanctuaire.

Nous sommes dans la première phase du PAL (2022-2025) qui prévoit la réalisation de 23 actions prioritaires sur 4 ans avec de grands projets d'investissement portés par la ville.

La plupart des actions sont en cours et se poursuivront sur 2024 :

- La requalification du chemin de Bernadette,
- La rénovation énergétique des bâtiments avec le changement de chaudières et des travaux d'isolation,

- Le pavage et la requalification de la rue de la Halle, ainsi que l'aménagement du Parvis de l'Eglise
- Les actions portées au titre du plan de relance du Musée Pyrénéen, (chantier des collections, réserves externalisées)
- La dernière participation à la reconstruction du centre de secours dont l'ouverture est prévue au printemps 2024,
- La création d'un centre de santé,
- Le plan façades dont le succès commence à porter ses fruits en centre-ville,
- Le plan enseignes,
- L'aide aux commerces.

Parmi les actions achevées, nous pouvons citer la consolidation du pont Maransin et le plateau traversant vers l'espace Mengelatte (Action °37 - partie 1), ainsi que le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) restitué en février en Conseil municipal et qui constitue une partie de l'action 35.

Seule la construction du nouveau pont Peyramale a été retardée par rapport à nos prévisions du fait du dépassement de l'enveloppe travaux à l'issue de la consultation des entreprises.

Les actions prévues sur l'exercice 2024 seront détaillées ultérieurement dans le volet investissement.

2ème partie - Orientation budgétaires 2024 du budget principal

La philosophie du budget 2024 est dans la lignée du budget précédent et se caractérise par :

- ➔ Des économies de fonctionnement visant à améliorer notre capacité d'autofinancement,
- ➔ La poursuite de l'investissement visant à générer des économies supplémentaires sur le fonctionnement notamment avec l'acquisition de matériels roulants ; cela permettra en effet d'éviter des coûts de location importants,
- ➔ Une enveloppe en hausse pour les frais de personnel suite à l'application des revalorisations successives du SMIC et du point d'indice, de la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP entre autres. Une réorganisation des services et une stratégie visant à la mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels devraient permettre de contenir ce poste de dépenses,

- ➔ Le non recours à l'emprunt pour l'année 2024 pour désendetter la ville, faire chuter la dette par habitant et pouvoir dégager de nouvelles marges budgétaires,
- ➔ Un niveau d'investissement « réaliste » dans un cadre budgétaire contraint pouvant être exécuté par nos services,
- ➔ La poursuite de l'entretien de notre patrimoine communal et de nos espaces publics afin d'améliorer le quotidien des Lourdais.

Ce budget s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle avec un travail mené depuis plusieurs mois sur la prospective budgétaire ; l'objectif étant de fixer une trajectoire d'assainissement des finances de la ville, de sa dette, tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent dans le cadre du Plan Avenir Lourdes et en maintenant des services publics de qualité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Malgré le contexte économique inflationniste, le budget de fonctionnement est maîtrisé et la baisse des dépenses ainsi que des recettes nouvelles permettent notamment de compenser partiellement la hausse de l'enveloppe dédiée aux frais de personnel.

1) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes 2024 sont prévues en augmentation de l'ordre de 5 % par rapport au BP 2023.

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013 Atténuation de charges	217	157	121	120	84	110
70 Produits services	1 766	2 129	2 113	2 090	2 518	2 830
73 Impôts et taxes	15 363	15 867	18 006	18 318	19 110	19 340
74 Dotations participations	9 886	9 131	8 240	8 187	8 931	8 279
75 Autres produits	995	790	993	994	1 104	1 038
76 Produits financiers	117	109	100	90	90	81
77 Produits exceptionnels	283	515	2 036	361	3 543	40
TOTAL	28 627	28 698	31 609	30 160	35 380	31 718

A noter : le prévisionnel des recettes de fonctionnement au BP 2024 inscrit ci-dessus ne tient pas compte de la reprise du résultat 2023.

Les produits et services (chapitre 70) sont prévus en augmentation de 35%.

Les principales hausses envisagées sont les suivantes :

- les redevances d'occupation du domaine public : 230 500 €,

- l'extension de la durée de stationnement et du nombre de places permet d'envisager 300 000 € de recettes en plus pour un produit global de 1 250 000 € dont 190 000 € de forfait post-stationnement,
- une fréquentation en hausse des entrées au château fort (musée et boutique) : 442 000 €
- l'ouverture du parking de l'Arrouza : 140 000 €,
- la vente de coupes de bois suite aux travaux de la piste forestière en 2023 : 100 000 €,
- le remboursement de la mutualisation des services par le Simaje, le CCAS de 350 000 €.

Le remboursement des impôts fonciers pour les Bancs de la Grotte est revu à la baisse du fait des cessions réalisées ainsi que de l'intégration du foncier dans le paiement du loyer.

Les autres produits (chapitre 75) constitués essentiellement de loyers sont en hausse de 4% car ils intègrent le nouveau calcul des loyers pour les Bancs de la Grotte ainsi que le loyer de la gendarmerie de Sarsan.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent au montant du remboursement attendu de la CA TLP pour les intérêts des emprunts conservés par la ville de Lourdes mais souscrits partiellement pour les services de l'eau et l'assainissement pour un montant de 81 410 €.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en hausse de 1%.

BP en K€	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	6 002	5 933	5 876	5 892	5 900
DSU	260	268	277	288	290
Population	14 777	14	13449	13 546	13 804
DGF		566			

La loi de finances 2024 prévoit une légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et une augmentation de la péréquation pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Il est à noter que la population est pour la 2^{ème} année consécutive repartie à la hausse. La commune ne devrait donc pas subir de baisse de dotations cette année à l'inverse de ce qu'elle a connu depuis 2014 avec une perte consécutive jusqu'en 2022 de 1,5 M€.

Ces montants seront ajustés pour le BP 2024 après notification des dotations par l'Etat.

La gestion des transports scolaires a été restituée à la CA TLP depuis la rentrée de septembre 2023. Ainsi, cela engendre une dépense et une recette en moins.

La commune a bénéficié de 541 306 € (194 490 € en 2022 et 346 816 € en 2023) au titre du filet inflation mis en place en 2022 par l'Etat pour compenser les hausses du coût des fluides, du carburant, des denrées alimentaires ainsi que la hausse du point d'indice décidée en cours d'année. Les critères liés au calcul du filet inflation se basaient sur l'évolution de l'épargne brute.

Ce dispositif s'achève en 2024 et une potentielle recette complémentaire va être chiffrée.

Des participations de l'ordre de 180 K€ sont attendues principalement pour le fonctionnement du service Jeunesse Vie Citoyenne. Ce dernier bénéficie de l'agrément "centre social" attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans de 2023 à 2026, avec un financement annuel de 94 535 €.

A noter la création cette année d'un espace jeunesse dédié, incluant l'info jeunes et des animations, pour répondre à un besoin fort exprimé sur Lourdes. La CAF accompagne également financièrement l'ouverture de ce lieu.

La participation au fonctionnement de France Services est reconduite y compris pour le financement du conseiller numérique.

Des subventions sont également attendues de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) pour certaines opérations portées par le musée pyrénéen, le service des archives.

Enfin, pour le volet transition écologique, la ville bénéficie d'un accompagnement de l'ordre de 60 000 € de Citéo et Alcome dans la lutte contre les déchets sauvages qui impacte fortement les finances communales, ainsi que pour améliorer le traitement des mégots.

Les produits des impôts et des taxes (chapitre 73) devraient augmenter de 6,7%. L'attribution de compensation versée par la CA TLP reste identique depuis 2022 soit 6 053 K€ dont 4,7 M€ seront reversés par la ville au SIMAJE.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité est estimé à 450 K€.

Les taxes de mutation sont anticipées à 540 000 €, en légère baisse en raison du contexte immobilier tendu.

Les taxes sur la publicité extérieure sont attendues à hauteur de 110 000 €.

➤ **La taxe de séjour**

En 2023, le produit communal de la taxe de séjour s'est élevé à 2 657 K€.

Depuis l'an dernier, il a été convenu de reverser à l'Office de tourisme le produit déclaré fin novembre qui correspond à la dernière période de l'exercice.

L'année suivante, une régularisation est faite en fonction des déclarations reçues ultérieurement.

La ville a reversé en 2023, 2,4 M€ à l'Office de tourisme (montant arrêté mi-novembre 2023). L'Office de tourisme a conservé 1,2 M€ et reversé 1,2 M€ à la ville permettant de venir abonder les dépenses d'investissement effectuées pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité de la destination.

Les prévisions de recettes de taxe de séjour sont évaluées à 2,8 M€ pour la part communale et 280 K€ pour la part départementale du fait de l'augmentation des tarifs et d'une anticipation de hausse de fréquentation en 2024.

L'Office de tourisme devrait conserver au final 1,5 M€ et reverser 1,3 M€ à la ville.

Une nouvelle taxe additionnelle de 34% est instaurée en 2024 au profit de GPSO (société Grand Projet Sud-Ouest) pour financer les lignes à grande vitesse depuis Bordeaux. Le montant de cette taxe additionnelle transitera directement par le compte du Service de gestion comptable de Tarbes sans inscription budgétaire

nécessaire, si ce n'est en fin d'année par l'émission de titres de recettes en cas d'impayés.

➤ **La fiscalité**

En 2024, la Commune percevra les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Un coefficient correcteur a été mis en place pour neutraliser les déséquilibres entre communes, il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après réforme.

Si ce coefficient est inférieur à 1, alors la commune est considérée comme surcompensée. Le coefficient correcteur s'applique sur Lourdes : le montant attendu est donc revu à la baisse dans un souci d'équité territoriale.

*Ce coefficient correcteur était de 0,693958 en 2023, nous ignorons pour l'instant celui applicable en 2024.

Monsieur Le Maire :

Monsieur LEFORT précisez bien, parce que cela m'est demandé en ville, il n'y a pas d'augmentation de la taxe communale, il y a une augmentation sur les bases nationales, il faut le dire parce que c'est assez mal compris. On pense que cette taxe est augmentée par la volonté de la collectivité, non, nous n'avons pas touché à la part communale, c'est la part nationale.

Monsieur LEFORT :

C'est ça, c'est uniquement les bases fiscales qui permettent le calcul de la taxe foncière qui sont systématiquement en hausse puisqu'elles suivent l'inflation. 3.8 sur 2024 sur les bases et aucun changement n'est envisagé cette année pour la part communale.

Monsieur Le Maire :

Pas d'augmentation de la part communale.

Les modalités de calcul de la variation forfaitaire des bases fiscales conduisent à anticiper une hausse des bases de 3,8 % sur 2024 du fait du calcul basé sur l'inflation d'une année sur l'autre au niveau national.

Aucun changement de taux n'est envisagé cette année.

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti
2020	12,36 %	18,25%	30,44%
2021	12,36 %	42,94%	30,44%
2022	12,36 %	42,94%	30,44 %
2023	12,36 %	42,94 %	30,44 %
2024 prévisionnel	12,36 %	42,94 %	30,44 %

Ces prévisions seront affinées après réception de l'état 1259 transmis par les services fiscaux.

De plus, la commune devrait percevoir de la fiscalité supplémentaire du fait du vote de la taxe sur les locaux commerciaux vacants. Le produit attendu de cette taxe est incertain en raison de la nécessaire mise à jour des bases de données par nos services par des relevés de terrains.

Au BP 2024, seront repris par anticipation les résultats 2023 qui permettront d'autofinancer nos dépenses de fonctionnement mais également les investissements à venir sans avoir recours à l'emprunt.

L'amélioration de notre épargne brute reste toujours un objectif primordial par la recherche de recettes supplémentaires et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

2) LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Une augmentation globale de 2 %, toutes dépenses de fonctionnement confondues (ordre et réelles), est envisagée mais des réductions sont encore en cours de finalisation jusqu'au vote du budget. Les dépenses réelles de fonctionnement évolueront de 4%.

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges générales	4 623	4 782	5 632	6 247	5 795	6 381
012 Charges de personnel	10 900	11 389	12 192	12 700	13 236	14 000
014 Atténuations de produits	1 167	999	1 863	2 400	2 640	3 100
65 Autres charges de gestion	7 896	7 971	8 187	8 410	8 253	8 154
66 Charges financières	662	708	644	800	610	750
67 Charges exceptionnelles	6	57	69	732	152	50
TOTAL	25 254	25 906	28 587	31 289	30 686	32 535

a. Les charges générales (Chapitre 011) : + 2 % de BP à BP

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Du fait du contexte économique avec la poursuite de l'inflation, le coût de l'énergie toujours élevé, et un coût assurantiel en augmentation, une diminution de ces charges est peu probable ; pour autant la hausse est limitée à 2% par rapport au BP 2023, loin des taux d'inflation attendus pour 2024.

➤ *Des coûts maîtrisés sur les fluides, et les locations de matériel*

Depuis 2022, les bâtiments communaux sont soumis à la taxe incitative sur les déchets des bâtiments communaux qui représente une nouvelle taxe pour la commune de l'ordre de 24 000 €. Des efforts constants sont réalisés par les services pour limiter cette taxe.

L'enveloppe des fluides est prévue à hauteur de 1,3 M€, montant identique à celui réalisé en 2023. Si ce poste de dépense reste très important, il est maîtrisé. C'est notamment grâce aux efforts engagés par la ville en matière de sobriété énergétique que cette enveloppe reste stable. En effet, l'extinction de l'éclairage public de certains axes de la commune entre 23h et 6h a généré un gain d'économie de moitié sur ce poste.

Monsieur Le Maire :

Les chiffres s'il vous plaît, parce que cela m'est souvent demandé aussi en ville, l'extinction des feux, l'éclairage la nuit. Quelles sont les économies réalisées, 300 000 euros je pense de mémoire. Donc, 300 000 euros si vous regardez bout à bout c'est vraiment une démarche d'économie drastique sur tous les postes y compris sur le fonctionnement général. Je rappelle que selon les sources DGCL, la moyenne d'augmentation du budget de fonctionnement est aux alentours de 5,5 et 5,8 % et nous sommes à 2 % d'augmentation.

Donc, il y a un effort colossal qui a été fait au niveau des services, au niveau de l'économie, des pistes de recette. Nous sommes dans une gestion... je ne dirais pas en « bon père de famille », je n'aime pas cette expression, mais une gestion comme à la maison où l'euro dépensé est justifié, réfléchi et voté. Il faut le dire parce que quand on aligne des chiffres les uns derrière les autres, de temps en temps, marquer un peu sur les choses importantes. C'est 2 % d'augmentation alors que la moyenne nationale est entre 5,5 et 5,8 %. Cela veut dire que ces économies-là, elles se font avec des décisions politiques difficiles mais que nous assumons pour le bien fondé de l'intérêt général. C'est ça la réalité, ce n'est pas facile mais c'est à ce prix-là que l'endettement descend. Pas de recours à l'emprunt et puis petit à petit nous retrouverons aussi une capacité d'auto-financement comme vous allez y venir de meilleure fortune.

Monsieur POQUE :

Juste un détail Monsieur Le Maire, si on reprend juste dans les tableaux des dépenses, on n'est pas à 2 % d'augmentation.

Monsieur Le Maire :

Si. C'est le 011 charge de fonctionnement, sur le BP on est bien d'accord ?

Monsieur LEFORT :

Tout budget confondu par rapport au BP 2023.

Monsieur Le Maire :

C'est du fonctionnement.

Monsieur LEFORT :

On était à 31 millions...

Monsieur Le Maire :

Attention on n'est pas sur du réalisé, on est sur du BP 2023 et sur du BP 2024.

Monsieur POQUE :

Oui je comprends, on compare ce qui est comparable. Pardon excusez-moi.

Monsieur Le Maire :

Pas de problème.

Monsieur LEFORT :

Oui c'est vrai que vous avez eu raison de le souligner ces chiffres-là permettent des économies et la rénovation des bâtiments qui est indispensable pour poursuivre à terme et diminuer aussi ce poste de dépense.

Le bénéfice de l'amortisseur d'électricité qui sera reconduit en 2024 pour la dernière année contribuera également à éviter l'explosion de l'enveloppe globale des fluides. La rénovation de nos bâtiments, indispensable au vu de l'état de notre patrimoine, doit se poursuivre pour arriver, à terme, à diminuer ce poste de dépenses. Les baisses sur le coût des locations de matériel ne produiront l'effet attendu qu'une fois les matériels livrés qui subissent toujours les conséquences du contexte actuel avec des délais de livraison extrêmement longs.

➤ ***Des activités culturelles et sportives encore nombreuses***

L'année culturelle devrait toujours être très riche en 2024. L'atelier municipal des arts instauré en 2023 se poursuit. Le succès de nouveaux événements tels que les thés dansants, la fête de la bière, Lourdes aux couleurs du monde amène à les reconduire, pour certains une année sur deux, en sus des manifestations récurrentes comme les fêtes de Lourdes, les animations de Noël etc. Le 80^{ème} anniversaire de la Libération de Lourdes sera particulièrement mis à l'honneur et représentera un temps fort de l'année.

Monsieur Le Maire :

Je voudrais juste préciser qu'en ce qui concerne ces activités et qui concerne aussi l'intérêt général, ces activités avaient été demandées lors de la campagne municipale, elles sont mises en place. C'était demandé par les collectifs par les associations etc... les thés dansants, la fête aux couleurs du monde... Une ville qui est aujourd'hui composée de 28 nationalités différentes, je dis bien qui résident dans Lourdes, qui ne passent pas dans Lourdes, qui vivent à Lourdes. C'est aussi notre fierté d'être et de vivre dans une ville qui accueille toutes les nationalités du monde entier, sans tenir compte de leurs religions, de leurs conditions sociales. Je pense que nous référons une démonstration, une analyse des besoins sociaux sur la ville de Lourdes, peut-être pas au prochain Conseil mais au Conseil d'après, pour montrer

que cette ville s'est paupérisée, que 73 % des habitants sont éligibles au logement social.

Alors, lorsqu'on me dit parfois vous allez mettre du logement social « dans un esprit un petit peu critique » au mauvais endroit, je dirais que 73 % des personnes résidant à Lourdes sont éligibles au logement social. Nous sommes une ville en difficulté qui se remet progressivement. Vous avez vu ce débat d'orientation budgétaire ne concerne que les économies, les recettes supplémentaires, des choses difficiles mais ce n'est qu'à ce prix-là que la ville retrouvera une santé économique de meilleure fortune.

Justement, à ce propos, les logements sociaux, puisqu'on a parlé très brièvement de l'opération NPNRU, la déconstruction et reconstruction de la cité Ophite, mais pas que, qui nous permet quand même d'emmener un mieux vivre pour tous ces résidents, ces habitants de Lourdes, qui aujourd'hui vont être amenés à se reloger un peu partout dans la ville. Nous sommes en train de construire d'autres logements parce que nous l'avions remarqué, nous avons retrouvé des habitants en quelques années, depuis 30 ans la ville de Lourdes voyait son nombre d'habitants diminuer. Passant de 19 000 à peu près, il y a une trentaine d'années jusqu'à aujourd'hui 13 804, une montée en deux temps 13 247 et 13 540 et quelques.

Cela veut dire que la destination... C'est très important de comprendre ce mécanisme parce que la vision doit être large et à la fois vers l'avenir. La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est aujourd'hui la première destination de France famille. Alors, je dis bravo aux élus qui sont en tête de cette agglomération, tous les élus, avec son président, depuis des années qui travaille à cela puisqu'on n'est pas première destination de France famille pour rien. Cela veut dire qu'il y a un territoire où il y a aussi des services qui se posent petit à petit, et ce n'est pas tout, la région Occitanie est la première destination région de France. Nos territoires sont attractifs parce qu'il y fait bon vivre, parce que par rapport aux grandes villes, on a peut-être envie d'y venir. Mais nous devons nous structurer. Vous parliez de fiscalité, plus on retrouve d'habitants, plus en principe on retrouve de fiscalité. Sauf que si on reçoit des résidents et qu'il n'y a pas assez d'emploi, on ne trouvera pas de fiscalité.

Il faut construire une ville attractive de demain et c'est le cas je le dis face aux caméras puisque les hôteliers nous regardent : n'oublions pas la crise dramatique qu'a connu la ville en 2020, avec une crise Covid qui a quand même fait beaucoup de mal.

Aujourd'hui, les dispositifs sont en place sur cette ville de Lourdes grâce à l'Etat notamment, mais aussi le département, la Région, l'Agglomération, avec par exemple la maison du travail saisonnier qui a été créée avec un dispositif unique en France, où on arrive saisonnier, on cherche du travail, de la formation, des langues, l'accompagnement, sur tous les dispositifs, les droits, la santé... c'est-à-dire une approche globale. Je me félicite d'avoir signé la Convention territoriale globale qui prend en compte tous les résidents dans leur globalité. Parce qu'il faut qu'on s'occupe bien de nos concitoyens, des concitoyens qui sont en difficulté, confère le budget du CCAS, qui est en augmentation, le seul avec le centre socio-culturel. Pourquoi ? Parce qu'il répond à la couleur aujourd'hui sociale de notre ville. Avec tout le respect que nous avons pour nos concitoyens, nous devons nous aider et nous, élus, nous devons prendre en compte ces problématiques qui sont réelles. Je souhaiterais qu'on ne nous dise plus qu'on fait du logement social avec un côté un

peu négatif dans les propos, parce qu'en fait nous faisons du logement de qualité pour des personnes en situation difficile, qui ont besoin de logements de qualité, mais aussi et j'y travaille ardemment sur les saisonniers, j'en parle souvent avec les hôteliers dans le cadre de l'allongement de la saison, je n'ai pas dit l'annualisation mais l'allongement de la saison qui arrive petit à petit.

Il faudra des conditions..., la Maison du travail saisonnier, la Maison France Travail, anciennement Pôle emploi, qui a un dispositif spécial Lourdes, mais il faudra aussi du logement digne, pour que les futurs saisonniers, résidents, vivent dans une ville moderne, apaisée, sécurisée, mais aussi avec des activités culturelles, une vie sportive etc...

Nous avons tous les atouts pour retrouver une santé résidentielle forte mais il faut le comprendre que c'est au prix d'économies drastiques et de recettes nouvelles. Nous avons un environnement naturel de grande qualité mais ce n'est pas suffisant, il faut redresser cette ville.

Je le dis très clairement, nous sommes tous ici élus en responsabilité et quels que soient les gouvernements municipaux qui se succéderont, ils auront tous droit à cette grande difficulté, aujourd'hui, qui est de redresser cette ville. Il ne faut pas croire que par enchantement c'est fini. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Nous, et moi particulièrement je ne fais aucune promesse, je dis la vérité. Nous faisons aujourd'hui un travail de fond pour les années à venir, et les élus après nous, ainsi que les générations futures qui habiteront sur la ville. C'est un enjeu majeur. J'y rajouterai, ce n'est pas le lieu, mais il faut se structurer au niveau santé, cela va être le cas sur le plan de la ville, mais aussi dans l'hôpital commun.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix, c'est une évidence. Il faut vite, vite, vite avoir un outil de ce type pour pouvoir garder nos patients. Je rappelle 27 % de fuite des patients du territoire. Les soignants sont là, je leur dis merci pour tout le travail qu'ils font mais nous sommes en défaut technique et technologique ne serait-ce que pour avoir un petit scanner etc...

Voilà, je vous laisse continuer, et on reprendra le débat après ensemble si vous voulez, mais c'est important de timer de temps en temps à quoi correspondent les chiffres. Quand on est à 2 %, on va dire 2 à 3 %, on verra sur le réalisé sur un budget de fonctionnement, c'est que vraiment que tous les services s'y sont mis, ont fait des opérations d'économies très importantes et on va y arriver. Il faut le dire très clairement aux lourdais, parce qu'on n'est pas toujours dans le cœur de l'action financière, c'est très compliqué les finances, mais moi c'est une passion, vous aussi Monsieur LEFORT. Je peux vous dire qu'après, ce n'est pas très compliqué, c'est une affaire de courage, d'éducation et de respect de ceux qui sont administrés.

Monsieur LEFORT :

Merci pour cette intervention Monsieur Le Maire, et donc pour en revenir sur les dépenses sur les activités sportives et culturelles.

2024 viendra également confirmer les événements sportifs qui montent en puissance et contribuent grandement au rayonnement de la ville, fédérant autour de valeurs communes avec la Gran Fondo New York (GFNY) qui revient pour la 3^{ème} année consécutive et le Tour féminin des Pyrénées. Les passages de la flamme Olympique

et de la flamme Paralympique inscriront également Lourdes dans son soutien au sport inclusif.

➤ ***Poursuite de la dynamisation du commerce***

Le service Commerce continuera à œuvrer pour la redynamisation commerciale du centre-ville grâce aux outils mis en œuvre et à soutenir les porteurs de projet en tant que guichet unique pour faciliter les démarches et mobiliser efficacement les dispositifs du PAL : action 66, plan enseignes... Ce service contribue également à animer régulièrement le centre-ville par des rallyes, des marchés nocturnes et des soirées “Rejoins-moi, je suis au resto”.

➤ ***L'économie sociale et solidaire***

Adhérente du réseau des collectivités territoriales pour une Economie solidaire, la ville de Lourdes s'engage pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire, pourvoyeuse d'emplois et d'innovations sociales. A titre d'exemple, elle a renouvelé en 2023 la mission d'insertion confiée à Entraide Services sur les passages protégés et a participé à la réalisation de trois chantiers “1ers pas vers l'emploi” pour des publics en difficulté sociale. La participation pour la première année au mois de l'ESS marque cet engagement concret. Ces actions seront poursuivies en 2024.

➤ ***Les mobilités et la gestion du massif forestier au cœur de l'action de la transition écologique pour 2024***

Le service Transition écologique va poursuivre de nombreuses actions en 2024, notamment sur la gestion des espaces forestiers, la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, les actions relatives à la gestion des risques, les mobilités, ainsi que de nombreuses actions d'animation, de sensibilisation et de communication. Le schéma des mobilités douces va s'achever par la validation d'un plan d'actions d'aménagement phasé, il s'inscrit en complémentarité avec le schéma départemental et le schéma de la CATLP.

En lien avec le schéma directeur urbain, action phare du Plan Avenir Lourdes, une étude relative au plan de circulation va être lancée en 2024 ; des crédits seront sollicités auprès de l'ADEME pour financer cette étude.

Enfin, la lutte contre le dépôt sauvage des déchets doit s'intensifier pour diminuer nos coûts d'intervention sur la propreté. Ainsi, l'accompagnement financier de CITEO contribue à mettre en œuvre des actions interservices allant dans ce sens.

➤ ***Amélioration du quotidien et du cadre de vie***

Parmi les dépenses prévues, une intervention sur les abords du Lac est prévue afin d'améliorer l'aménagement global du site. Un budget de près de 100 000 € est prévu pour des petites interventions sur les bâtiments communaux.

Concernant nos espaces verts : l'effort d'embellissement et de végétalisation de la ville sera poursuivi avec un budget contraint ; des actions de gestion différenciée visent notamment à réduire les coûts à moyen et long terme.

Nos espaces publics et nos routes font également l'objet d'une attention particulière avec des campagnes de rebouchage de trous sur la voirie de façon régulière pour un budget de 60 000 €.

L'éclairage public, compétence du syndicat d'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE) fait également l'objet d'une maintenance régulière pour 120 000 euros par an.

➤ ***Des dépenses de fonctionnement nouvelles***

Parmi les nouvelles dépenses impactant la ville, il est prévu une enveloppe de 250 000 € si la CA TLP délègue la compétence des eaux pluviales (voirie et toiture partiellement) aux communes (discussions en cours).

Les nouvelles modalités de facturation du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) nous amènent à prévoir également cette année une enveloppe d'un montant double à celui de 2023 de l'ordre de 70 000 €.

L'élargissement de la zone de stationnement payant, ainsi que les nouveaux horaires et tarifs, nécessitent des dépenses supplémentaires pour l'équipement et le paramétrage des horodateurs ; dépenses qui seront compensées par les nouvelles recettes attendues.

➤ ***Les dépenses de fonctionnement récurrentes***

- Les coûts liés à l'informatique et aux télécommunications sont maîtrisés, grâce notamment à la contractualisation de nouveaux marchés en groupement d'achat.
- Comme l'an dernier, Lourdes accueillera le pèlerinage des Gens du Voyage du 18 au 23 août 2024.
- De même, le parking de l'Arrouza sera ouvert pour la saison touristique.
- Enfin, le coût des contrats d'assurance connaît une augmentation pour la partie dommage aux biens ; en effet le contexte assurantiel très tendu pour les collectivités en lien avec le changement climatique et la hausse des catastrophes naturelles a amené la ville de Lourdes à un travail de recherche et de négociation de plusieurs mois avant d'aboutir à l'obtention d'un contrat satisfaisant en termes de coût et de garanties. Un travail d'optimisation est initié au sein des services pour s'adapter à ce nouveau contexte.

b. **Les Ressources Humaines**

➤ **L'année 2023**

L'organisation des services

- Dans le cadre de la poursuite de la structuration et de la professionnalisation des équipes du **Château-fort / Musée pyrénéen**, et suite également à deux départs de personnel, quatre adjoints du patrimoine à temps complet ont été recrutés pour assurer des missions d'accueil et de médiation culturelle au 1er février 2023.

Un Chargé de mission Inventaire/Récolement/Chantier des collections a également été recruté à temps complet en avril 2023 dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans afin de poursuivre le travail engagé dans le Plan de récolement décennal et du « Chantier des collections, réserves externalisées », inscrit au Plan de relance de la Ville et au Projet Scientifique et Culturel du Musée pyrénéen. Ce poste est financé à hauteur de 80% par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.

A noter également le départ de l'ancienne Responsable du Pôle patrimoine culturel en juin 2023, remplacée en octobre 2023.

- Le plan de recrutement des agents de **Police municipale** s'est poursuivi avec le recrutement de trois agents à temps complet en mai et septembre 2023 (dont 1 suite à la mobilité interne d'1 agent vers France Services en 2022) et la nomination

en interne d'1 agent de la collectivité dans la filière. Ainsi, les prochains recrutements dans cette filière ne sont pas programmés avant 2026.

2 Gardes champêtres ont été nommés en interne en janvier 2023 pour renforcer la lutte contre les incivilités au quotidien, en collaboration étroite avec les services du SYMAT et de la Transition écologique.

- Suite à la démission de l'Educateur de rue du **Centre socio-culturel** en août 2023, le remplacement a été effectué, en accord avec les services de l'Etat, par le recrutement d'un apprenti en finalisation de son examen d'Educateur spécialisé. Ce poste est financé à hauteur de 10 000 € par l'Etat dans le cadre du NPNRU et de la CA TLP à hauteur de 11 250 €.

De plus, un agent Adjoint d'animation, qui était en disponibilité pour convenances personnelles, a repris ses fonctions en temps partiel, à hauteur de 50%, en septembre 2023. Du fait de son profil d'éducateur sportif, il a été affecté au service du Centre socio-culturel pour élargir l'offre d'animation auprès des jeunes publics par la dispense de cours de remise en forme.

A noter que cela a également permis à la collectivité de proposer des séances collectives de gymnastique douce gratuites tous les jeudis à ses agents dans le cadre de sa démarche Qualité de Vie au Travail.

Enfin, une convention d'intermédiation a été signée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse pour l'accueil d'une jeune volontaire en service civique au sein du Centre socio-culturel du 1^{er}/02 au 31/08/2023 dans le cadre de la politique Jeunesse de la Ville. Le volontaire est indemnisé directement par l'Etat avec une participation de la collectivité de 111€/mois.

- Un apprenti a également été accueilli sur le service des Espaces verts / Secteur des serres, fin août 2023 et pour une durée de 2 ans, dans le cadre de la préparation d'un BTSA « Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement », en vue d'un prochain départ à la retraite sur ce service.

- La Chargée de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF a été recrutée à temps complet en avril 2023 par le biais d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans. Ce poste est financé par la CAF à hauteur de 24 K€, avec participation du SIMAJE (32%), du CCAS (16%) et de la commune de Jarret (5%).

- Remplacement en septembre 2023 de l'ancienne Chargée des politiques contractuelles partie au 1^{er}/06/2023.

Les opérations de recensement au titre de l'année 2023 ont conduit au recrutement de 5 agents sur la période du 19/01 au 25/02/2023.

28 emplois saisonniers ont été attribués sur la saison 2023 pour un coût de l'ordre de 392 K€, tous services confondus (Parkings, Police municipale, Château/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations, Sports).

La mutualisation des services :

La mutualisation des services supports entre la ville de Lourdes et le SIMAJE a été élargie au CCAS en 2023, avec l'intégration de nouveaux services : Archives, Garage, Régie technique des bâtiments (anciennement Centre technique municipal). Aussi, les reversements financiers du SIMAJE à la Ville se sont portés à hauteur de 300 K€ et du CCAS à la Ville de 16 K€.

La mise à disposition d'agents :

- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent de la Régie technique des bâtiments (anciennement Centre technique municipal) auprès des associations de l'A.A.P.M.A. des pêcheurs lourdais et du Saint-Hubert Club Lourdais à hauteur d'1 ETP.
- Poursuite de la mise à disposition d'1 agent administratif auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP.

Mise en place d'un système de valorisation des heures régulièrement travaillées sur les week-ends, nuits et jours fériés :

Afin de pouvoir conforter dans leurs fonctions les agents travaillant régulièrement sur des horaires décalés en week-ends, nuits et jours fériés, mais également dans un souci de pérennisation de ceux-ci et de renforcement de l'attractivité de la collectivité sur des emplois parfois en pénurie de candidats, un système de valorisation a été mis en place au mois d'avril 2023, basé sur le système des heures supplémentaires.

Des évolutions règlementaires encore impactantes sur le budget du personnel en 2023 :

> 2 augmentations successives du Smic en lien avec l'inflation

Après 3 augmentations en 2022, le SMIC a été revalorisé de 1,8% à deux reprises en 2023, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai, impactant ainsi la valeur de l'indice minimum de traitement dans la Fonction publique de l'indice majoré 352 en décembre 2022 à l'indice majoré 353 au 1^{er} janvier 2023 et 361 au 1^{er} mai 2023.

> Déploiement de nouvelles mesures salariales :

La valeur du point d'indice qui avait été augmentée de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, le faisant passer de 4,6860 € à 4,85003 €, a été revalorisée de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 pour atteindre 4,9228 €.

Une progression indiciaire a également été appliquée au 1^{er} juillet 2023 sur les indices de rémunération les plus bas avec l'attribution de points pouvant aller jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13^{ème} mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

Des mesures complémentaires ont été adoptées :

- Revalorisation du montant de prise en charge des abonnements aux transports collectifs à hauteur de 75%, contre 50% auparavant, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Revalorisation des frais de mission sur les nuitées hôtelières et les repas au 22 septembre 2023.
- Reconduction du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat sur 2023, mécanisme de compensation de la perte de pouvoir d'achat des agents publics.

➤ L'année 2024

L'organisation des services

Le départ annoncé du Directeur Général des Services au 1^{er} avril 2024 marquera une réorganisation de la Direction générale autour de ses 2 Directrices générales adjointes.

Cela impactera également l'organisation des services techniques avec la nomination d'un Responsable des Services techniques municipaux en interne au 1^{er} avril et le

recrutement d'un Responsable du service Patrimoine Bâti qui sera chargé de l'élaboration et de l'exécution des projets de construction neuve, rénovation, aménagement et réparations lourdes du patrimoine bâti de la collectivité, appartenant au cadre d'emploi des Techniciens ou des Ingénieurs territoriaux. L'organigramme général des services de la Ville sera sensiblement modifié sur des rattachements Services/Directions.

Les réformes successives déployées par le Gouvernement depuis le commencement de la guerre en Ukraine et de l'inflation en 2022 ayant fortement impacté le budget du personnel de la collectivité, les opérations de recrutement seront strictement limitées sur l'année 2024 avec une priorisation pour le fonctionnement des services aux administrés :

> Remplacement des 2 agents, Référent et Conseiller numérique de France services de Lourdes du fait de leur départ à la retraite.

Les autres départs ne seront pas tous remplacés et nécessiteront une analyse des missions des services concernés afin de poursuivre l'optimisation de l'organisation dans la gestion du personnel.

> 1 nouvel apprenti sera recruté sur le service de la Régie technique des bâtiments, dans le secteur Sanitaires. A noter cependant que, face à l'afflux du nombre d'apprentis recrutés dans la Fonction publique territoriale, le CNFPT a mis en place pour l'année 2024 une nouvelle procédure de financements avec la priorisation des métiers en tension. En effet, avec le désengagement progressif des financements apportés par France compétences (15M d'€ en 2023, 10M d'€ en 2024 et 5M d'€ en 2025) et si le budget du CNFPT consacré à l'apprentissage est atteint, les critères de priorisation financière seront :

- La participation de la collectivité à la campagne de recensement des intentions de recrutement ouverte du 22/01 au 22/03/2024,
- La priorisation des métiers en tension selon le référentiel cible établi par le CNFPT pour 44 métiers, dont celui d'« Ouvrier de maintenance des bâtiments ».

> 1 nouveau volontaire sera également accueilli en service civique au sein du Centre social du 1^{er}/03 au 31/08/2024 dans le cadre de la convention d'intermédiation signée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse. Le volontaire est toujours indemnisé directement par l'Etat avec une évolution de la participation de la collectivité à hauteur de 114,85€/mois.

> Concernant les opérations de recensement 2024, maintien du recrutement de 5 agents sur la période du 10/01 au 24/02/2024.

> Les emplois saisonniers ont été estimés au nombre maximum de 31 postes à répartir sur les services Parkings, Police municipale, Château/Musée pyrénéen, Propreté urbaine, Espaces verts, Toilettes publiques, Halle et marchés, Fêtes et manifestations. A été ajouté 1 poste d'Animateur jeunesse sur le service Vie citoyenne cette année afin de pouvoir élargir l'offre d'animation auprès des jeunes sur la totalité de l'été.

> Poursuite des mises à disposition d'agents sur 2024.

> Poursuite de la mutualisation des services entre la Ville, son CCAS et le SIMAJE sur 2024.

Face au succès des séances collectives de gymnastique douce gratuites organisées tous les jeudis à destination des agents de la Ville dans le cadre de sa démarche Qualité de Vie au Travail, une réflexion a été engagée pour intégrer les agents du CCAS et du SIMAJE dans la démarche.

La mise en place d'une prestation de service « conseils » entre le service des Marchés publics et le CCAS est également à l'instruction, hors mutualisation, pour un appui en veille juridique.

> Tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections européennes du 9/06/2024, qui auront un impact sur le volume des heures supplémentaires rémunérées aux agents.

Les actions à déployer :

> La nouvelle nomenclature M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable des collectivités a été déployée avec succès au 1^{er} janvier 2024.

> Poursuite de la réflexion engagée en 2023 sur la refonte du système des astreintes de la collectivité intégrant les élus, la direction et les agents opérationnels, s'appuyant sur la rédaction de fiches de procédures et la systématisation d'une formation annuelle des agents.

> Mise en place de groupes de travail avec les organisations syndicales pour finaliser les problématiques liées au temps de travail sur la collectivité, au-delà des 1 607 heures obligatoires en place depuis le 1^{er} mars 2019 sur la Ville.

> Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) : à instruire pour la mise en œuvre des participations employeurs à partir de 2025 et 2026.

Les évolutions réglementaires sur 2024 :

Nouvelle augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 : 1 766,92 € bruts mensuels / 1 398,69 € net mensuels.

Poursuite du déploiement des mesures de revalorisations salariales annoncées en 2023 avec l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires sur l'ensemble des grilles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Revalorisation du barème de monétisation des CET à hauteur de 10% des indemnités forfaitaires au 1^{er} janvier 2024 ; ainsi que relèvement de 10 jours de leurs plafonds en raison de la tenue des Jeux Olympiques cet été.

En terme de cotisations :

- Augmentation de 1% du taux de contribution de la CNRACL, part employeur, au 1^{er} janvier 2024, portant ce dernier à 31,65%.

- En compensation, pour l'année 2024, diminution du taux de cotisation maladie, part employeur, de 9,88% à 8,88%.

- Diminution du taux de cotisation auprès du Centre de Gestion de 1,10% à 0,9%.

- Après une première diminution en 2023 du taux accident de travail appliqué aux agents du régime général (agents contractuels et fonctionnaires en dessous de 28h hebdomadaires), de 1,65% à 1,32%, nouvelle diminution au 1^{er}/01/2024 au taux de 1,17%.

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l'évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Structure des effectifs permanents au 1/03/2024 :

	EFFECTIFS TITULAIRES STAGIAIRES			EFFECTIFS CONTRACTUELS		
	Tranche d'âges			Tranche d'âges		
	18/30	31/50	plus de 50	18/30	31/50	plus de 50
<i>Emplois fonctionnels</i>		2 F	1 H			
FILIERES						
Administrative						
A	1F	2H 8F	2H 4F	1H		1F
B		1H 5F	2H 6F		1F	
C	2H	1H 23F	1H 19F		2F	1H
Total	3	40	34	1	3	2
Technique						
A		1F	4H 1F			
B		3H	4H		3H	1H
C	12H	53H 7F	74H 13F	1H	1H	3H
Total	12	64	96	1	4	4
Culturelle						
A		1F	1F			
B						
C	1H 3F	2F	1F			
Total	4	3	2			
Animation						
A						
B		1H				1H
C		2F				
Total		3				1

Police municipale						
A						
B		1F				
C	1H	3H 4F	7H 1F			
Total	1	8	8			
Sociale						
A				1H		1H
B						
C						
Total				1		1
Total : 296	20	118	140	3	7	8

A noter que sur ces 296 agents :

- 3 sont détachés sur les emplois fonctionnels
- 6 sont en détachement sur un autre grade au sein de la collectivité dans le cadre de leur progression de carrière
- 8 sont en disponibilité pour convenances personnelles
- 3 sont en position de détachement hors collectivité.
- 2 sont mis à disposition à hauteur de 100% de leur temps de travail.

La Ville emploie également :

- 2 agents dans le cadre du dispositif des emplois aidés Parcours Emplois Compétences
- 2 agents dans le cadre du dispositif Adulte-Relais
- 4 apprentis
- 4 agents en contrat de projet.

Ainsi que :

- 1 agent dans le cadre de contrats pour accroissement temporaire d'activité
- 3 agents dans le cadre du dispositif de remplacement d'agents indisponibles.
- Des agents dans le cadre du dispositif des vacataires.

Elle dispose de 3 collaborateurs de Cabinet.

8 départs à la retraite sont déjà programmés en 2024 (4 départs en 2023)

c. Les autres charges de gestion (Chapitre 65)

Elles diminuent de 3%. Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

La ville se doit de respecter les engagements pris dans certaines structures telles que :

- Le Syndicat Mixte du Hautacam pour laquelle la participation annuelle prévue en 2024 devrait s'élever à 242 K€, soit 10 K€ de plus qu'en 2023 du fait des nouveaux investissements réalisés pour dynamiser le site et diversifier les activités,
- Le SIMAJE avec une contribution de 4 752 K€ identique à celle de 2023,
- Le SDIS dont la participation de 795 K€ est en légère augmentation de 1,8 %,
- Le Département avec la participation au Fonds de Solidarité du Logement (FSL) en fonction du nombre d'habitants.
- La subvention au CCAS s'élèvera à 1 127 500 € en augmentation de 4% essentiellement due au coût supérieur du portage des repas à domicile en année pleine,

L'enveloppe pour les subventions aux associations sera ajustée aux dépenses de l'an dernier pour s'établir à 800 K€.

Il est également à noter la fin du versement de la compensation pour sujétions de service public dans le cadre de la concession de service public du golf (- 242K€).

Depuis 2021, ce chapitre enregistre également les dépenses informatiques en nuage (le cloud) pour un montant estimé à 130 K€.

d. Les charges financières (chapitre 66)

La dette de la commune étant majoritairement à taux fixe, elle a été peu impactée par la remontée des taux d'intérêts depuis 2022.

Le prévisionnel de 2024 devrait se situer autour de 750 K€. Ce poste enregistre également les intérêts courus non échus sur l'exercice.

La CA TLP rembourse trimestriellement les annuités d'emprunts conservés par la commune de Lourdes et qui sont liés à des compétences transférées. Pour 2024, le montant sera de 81 K€ en remboursement d'intérêts.

e. L'atténuation des produits (Chapitre 014) : + 29 %

Ce poste enregistre le reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme et au Département pour la part de la taxe additionnelle de 10%. Le produit de la taxe de séjour étant anticipé à la hausse, il est donc normal que ce chapitre augmente.

De plus, suite au vote de la taxe sur les locaux commerciaux vacants, il est possible que nous soyons amenés à rembourser de la fiscalité perçue, en cas de réclamation de contribuables qui auraient été taxés à tort.

Avec le passage à la M57, les crédits de paiement pour charges exceptionnelles n'existent plus. Aussi le chapitre 67 n'enregistre-t-il qu'un faible montant de 50 000 € pour d'éventuelles annulations de titre demandées par le Service de Gestion Comptable (SGC).

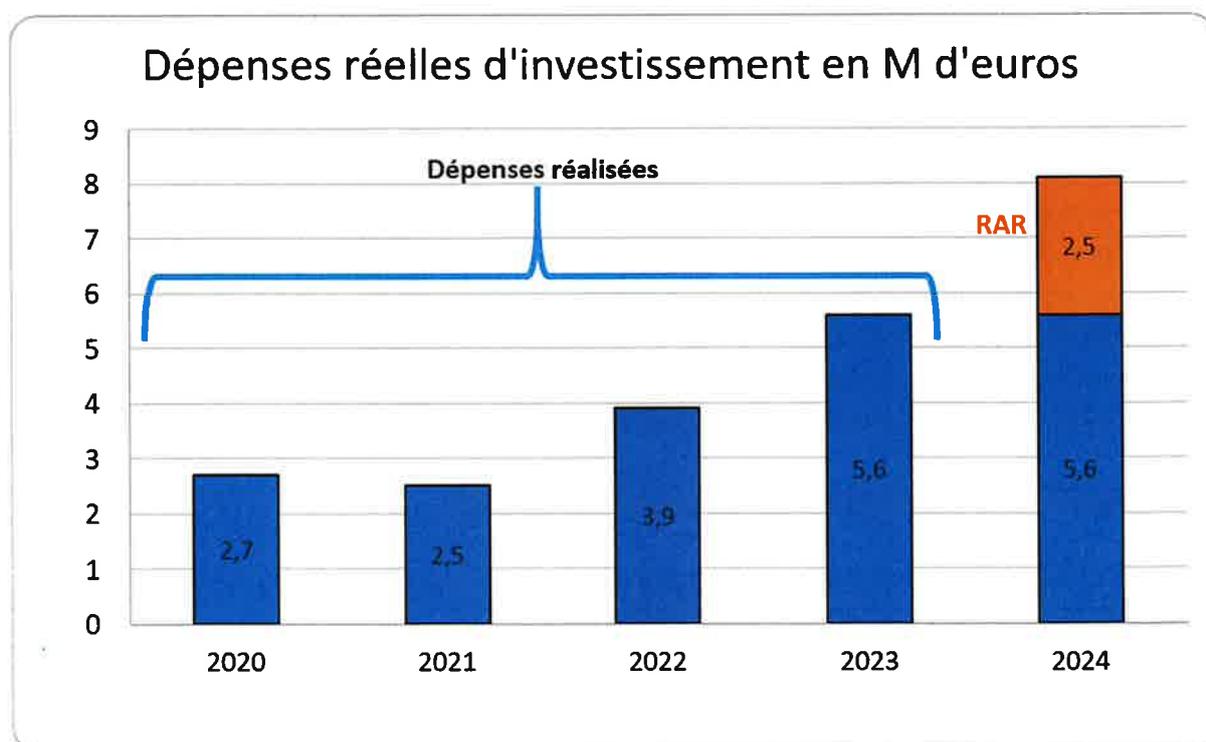
Fin 2023, le conseil municipal s'est prononcé pour un changement du régime des provisions qui devient semi-budgétaire, une enveloppe sera donc inscrite pour faire face à des créances dont le recouvrement semble douteux.

La reprise du résultat 2023 estimé à 1,3 M€ cumulée à l'excédent reporté de 2022 de 5 M€ devra permettre à la section de fonctionnement de financer les investissements à venir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1) L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement réalisées sur les chapitres 20, 204, 21, 23 et opérations sont les suivantes :



Les dépenses d'investissement relativement faibles depuis plusieurs années sont en augmentation depuis 2022 pour s'engager dans une réelle politique de reprise de l'investissement, soutenue notamment par le Plan Avenir Lourdes.

Le prévisionnel 2024 tient compte des restes à réaliser (RAR).

Les restes à réaliser s'élèvent à 2,5 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes.

Véhicules, matériels roulants pour les espaces verts et la voirie : 519 352 €
Eclairage du stade de rugby : 300 000 €
Travaux de voirie : 293 260 €
Travaux de rénovation du logis du gouverneur au Château : 162 858 €
Travaux d'étanchéité du viaduc du Pic du Jer : 159 907 €
Travaux de rénovation de la villa Gazagne : 157 492 €
Climatisation de l'Espace Robert Hossein : 146 061 €
Travaux de l'Eglise paroissiale : 128 310 €
Centre de santé (maîtrise d'œuvre) : 79 881 €
Matériels et logiciels informatiques : 75 036 €
Programme Forêts (travaux, plantations) : 74 414 €
Ouvrages d'art : 62 508 €
Refonte de la signalétique urbaine : 54 827 €
Algeco jardin de l'You (sanitaires publics) : 19 800 €
Sentiers de la biodiversité (étude) : 36 000 €
Reprise de concessions funéraires : 18 000 €
Acquisition et installation de défibrillateurs : 17 795 €
Subvention aux commerces (action 66 du PAL) : 16 433 €
Le reste concernant des études, diagnostics, petits travaux, petites acquisitions...

Les dépenses complémentaires en 2024 avoisineront les 5,6 M€.

➤ PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2024 sera l'année où la commune présentera pour la 2^{ème} fois un Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) mais remanié par rapport à celui présenté en 2023 qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors du vote du BP 2024. *Certaines Autorisations de Programme (AP) seront également proposées au vote.*

Le PPI se décompose en différentes actions :

- les actions du PAL,
- les projets hors PAL ,
- les investissements récurrents.

Les actions sont pour certaines financées par l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération notamment.

➤ Actions inscrites dans le Plan Avenir Lourdes

2 M€ de crédits de paiement en 2024 avec :

- La poursuite du chemin de Bernadette
- Le schéma d'accessibilité - déploiement de la fibre pour la signalétique intelligente
- La rénovation des places avec la rue de la halle et le parvis de l'église
- Le plan façades
- Le plan enseignes
- Les travaux sur le futur office de tourisme
- La création d'un centre de santé
- La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments
- Le pont Peyramale

- Les subventions aux commerçants
- La finalisation des opérations liées au château fort dans le cadre du plan de relance.

➤ **Actions hors PAL**

4,4 M€ en 2024 avec :

- Les projets d'Équipements et aménagements touristiques : 0,8 M€ avec la fin des travaux de l'église paroissiale, les interventions sur le Pic du Jer (étanchéité du viaduc, grande visite), le déploiement de sanisettes et la signalétique piétonne.

- Les projets en lien avec le Patrimoine bâti, les équipements et les ouvrages d'art : 2 M€ avec la réfection de 2 courts de tennis, l'éclairage en LED des salles de sports et bâtiments publics, la climatisation de l'Espace Robert Hossein, le confortement de berges et une enveloppe dédiés aux travaux dans les bâtiments.

- Les projets de Transition Écologique : 0,2 M€ avec le programme annuel de travaux forestiers, la finalisation de l'étude sentiers de la biodiversité et la défense incendie sur les pistes du Pic du Jer (études).

- Les projets en lien avec la Voirie et les Espaces Publics : 1,4 M€ qui concernent le programme annuel de voirie, la mise en oeuvre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) avec le cheminement reliant la gare au centre-ville, la défense incendie et l'éclairage public.

➤ **Les Investissements récurrents** : 1,6 M€

Ils permettent le fonctionnement des différents services par l'acquisition de matériels et logiciels.

Des crédits annuels seront également inscrits pour la reprise des concessions.

2) **LES RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'INVESTISSEMENT**

Ces investissements seront financés par les ressources suivantes :

➤ le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui sera attribué en 2024, correspond au niveau des investissements réalisés en 2022 : son montant est de 560 K€, il est désormais automatisé.

➤ le produit des amendes de police en légère baisse : nous prévoyons une recette de 95 K€,

➤ la taxe d'aménagement aux alentours de 20 K€,

➤ les subventions d'investissement attendues de 1,8 M€, dont 1,3M€ sont inscrites au Plan Avenir Lourdes et proviennent des partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

➤ les cessions d'actifs sont attendues autour de 2 M€ avec les ventes de Bancs de la Grotte et d'autres biens communaux dont la plupart ont été actées en conseil municipal en 2023,

➤ le remboursement des annuités d'emprunts par la CA TLP pour les prêts liés à l'eau et l'assainissement mais conservés par la commune de l'ordre de 309 K€.

La reprise par anticipation du résultat 2023 pour 383 K€ et une affectation de résultat de la section de fonctionnement permettent d'éviter de recourir à l'emprunt en 2024 afin de poursuivre notre objectif de réduire l'endettement de la commune.

3) UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

Dans l'objectif d'assainir la situation financière de la ville et de répondre à la préoccupation majeure d'améliorer notre capacité d'autofinancement, le choix a été fait de ne pas recourir à l'emprunt depuis l'exercice 2022.

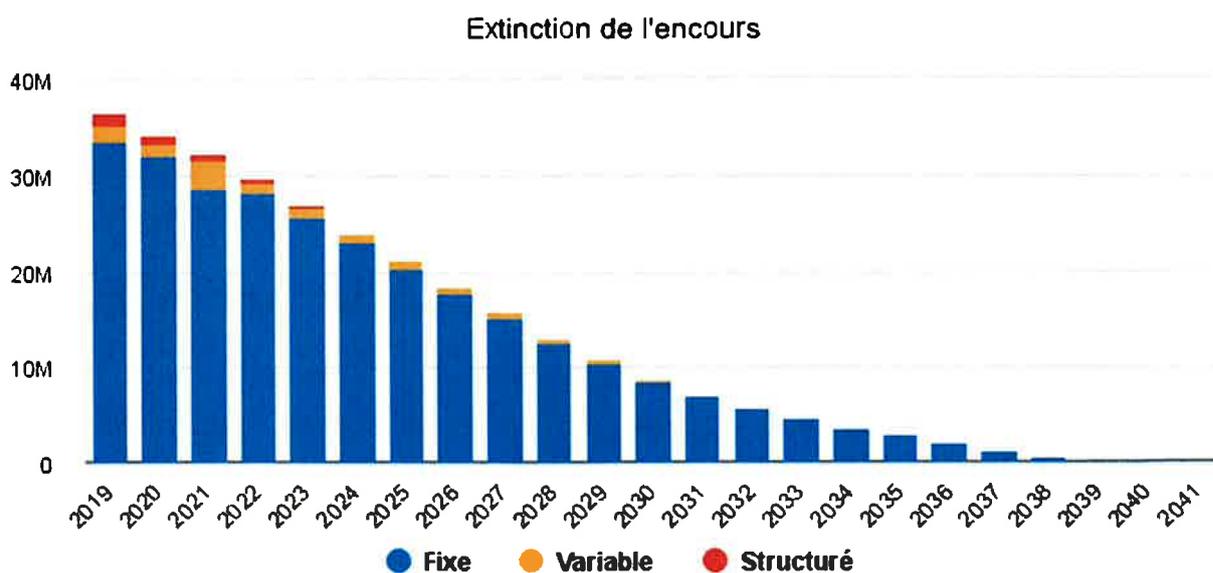
Pour autant, préparer l'avenir c'est investir, grâce notamment au Plan Avenir Lourdes et à l'accompagnement financier de nos différents partenaires.

Ainsi, en considérant qu'aucun emprunt ne sera souscrit en 2024, l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est le suivant :

<u>Au 1^{er} janvier</u>	CRD 2022	CRD 2023	CRD 2024
Encours brut Total	29 490 589 €	26 664 568 €	23 784 099 €
Encours CA TLP *	- 3 668 959 €	- 3 378 538 €	- 2 988 923 €
Encours net après remboursement	25 821 630 €	23 286 030 €	20 795 176 €

* A noter que le 1er janvier 2020, la ville a transféré la compétence eau et assainissement à la CA TLP ; ainsi, depuis cette date, la CA TLP rembourse la part des emprunts relative à cette compétence à la ville. La CA TLP rembourse à la ville l'annuité en capital et en intérêt, et ce par trimestre.

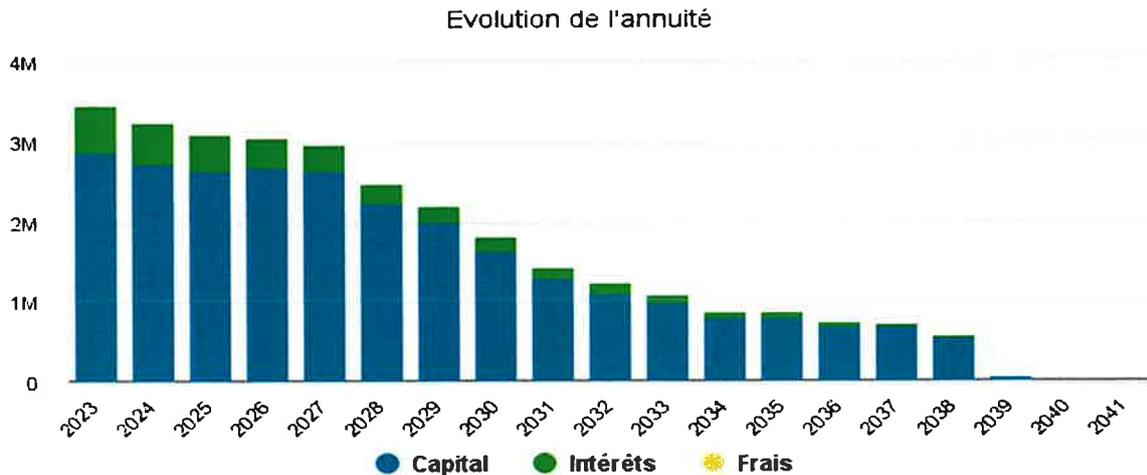
Ainsi pour identifier clairement l'encours de dette de la ville de Lourdes, il est nécessaire de déduire ce remboursement.



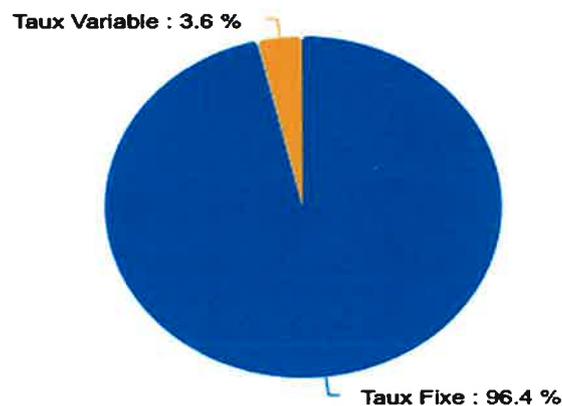
L'annuité 2024 après déduction des remboursements de la CATLP s'élèvera à 2 908 196 € dont 2 427 589 € de remboursement en capital et 480 606 € d'intérêts.

Pour mémoire, l'annuité 2023 s'élevait à 3 083 636 € dont 2 581 239 € de remboursement en capital et 502 397 € d'intérêts.

Même si les annuités diminuent, le remboursement en capital diminue plus faiblement que les intérêts, ce qui impacte la commune pour dégager une épargne nette supérieure plus rapidement.



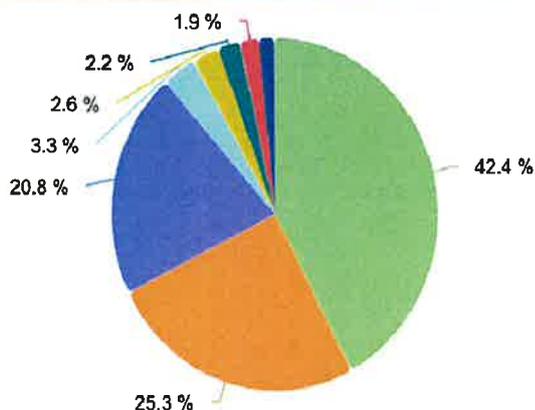
La dette se compose majoritairement de taux fixes (96,4%), aussi est-elle peu soumise aux fluctuations des marchés financiers. Toute renégociation représente un coût non négligeable du fait du paiement des indemnités actuarielles dans ces types de contrats.



Le taux moyen est de 2,36 % contre 2,27 % au BP 2023, des anticipations de hausse de taux sont toujours prévues par les marchés financiers jusqu'à mi 2024.

Les prêteurs se répartissent la dette comme suit :

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CREDIT AGRICOLE - CORPORATE & INVESTMENT BANK	-	42,35	10 073 212,81
CAISSE D'EPARGNE	-	25,31	6 019 708,89
CREDIT FONCIER DE FRANCE	-	20,83	4 954 532,01
CAISSE DE CREDIT MUTUEL LOURDES	-	3,34	794 771,73
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	2,64	628 438,65
CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE	-	2,20	522 077,32
LA BANQUE POSTALE	-	1,88	446 357,78
FONDS TOURISME OCCITANIE SLP	-	1,45	345 000,00
TOTAL			23 784 099,39

Evolution des emprunts mobilisés

2020	2021	2022	2023	2024
0.74 M€	0,345 K€	0	0	0

Depuis 2021, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit dans le but de diminuer le ratio d'endettement par habitant.

Si l'encours de la dette diminue lentement, le ratio par habitant est ramené à 1 506 € (*source Insee population totale 2021 : 13 804 habitants*).

La capacité de désendettement devrait passer de 17,41 ans en 2018 à 12,92 ans en 2023.

Les chiffres de 2023 ne seront communiqués qu'après clôture définitive des comptes avec la DGFIP. Les montants indiqués sont donc prévisionnels.

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement après quelques neutralisations comme les produits de cession.

CAF nette = CAF brute - remboursement en capital de la dette.

En K€	2020	2021	2022	2023
CAF brute	3 233	2 460	1 703	1 803
CAF nette	440	-30	- 833	- 779

3ème partie - Les orientations budgétaires des budgets annexes

Pour tous les budgets annexes, les résultats 2023 seront repris par anticipation aux budgets primitifs 2024 avant le vote des comptes administratifs en juin 2024.

LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le budget annexe des Parkings enregistre les mouvements comptables liés au parking de la Merlasse et au parking Peyramale selon l'instruction M4 des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

En 2023, les recettes du parking de la Merlasse se sont élevées à 185 K€. Nous envisageons pour 2024 une recette de l'ordre de 200 K€.

Les tarifs 2024 ont été votés en fin d'année dernière, ceux pour le parking Peyramale seront soumis au Conseil municipal avant sa réouverture.

L'exercice 2024 sera riche en travaux sur les 2 structures avec une enveloppe de 967 000 € dont 119 000 € de restes à réaliser pour :

→ Les travaux d'étanchéité à l'asphalte et le ragréage de la dalle sur le parking Merlasse n'ont pas été réalisés comme prévu, des reprises doivent avoir lieu pour corriger les malfaçons de 2023.

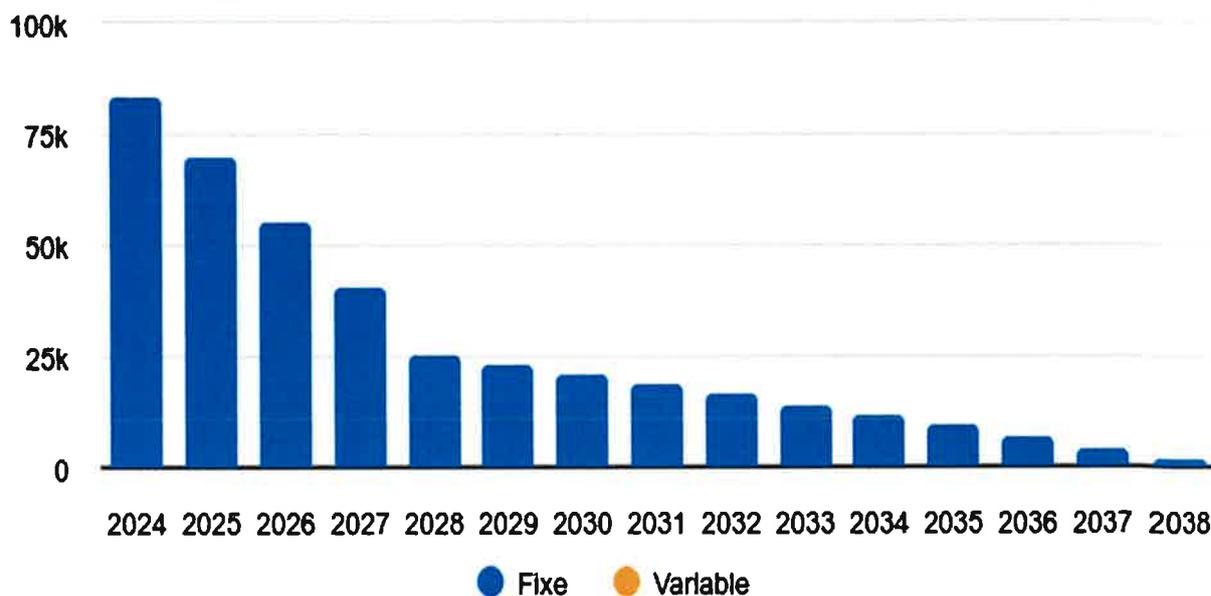
→ Les travaux de sécurisation et d'étanchéité seront réalisés en 2024 sur le parking Peyramale pour sa réouverture.

Aucune souscription d'emprunt n'est prévue, le financement se fera grâce à l'excédent dégagé depuis la résolution du contentieux avec Indigo.

L'encours de la dette s'élève à 83 562 € pour une annuité 2024 de 16 484 € répartie pour 13 660 € en capital et 2 824 € d'intérêts.

Le taux moyen de l'encours est de 3,31 %.

Extinction de l'encours



LE BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Le budget des opérations funéraires enregistre les opérations liées aux caveaux (stocks, vente), alors que les frais liés au columbarium sont inscrits au budget principal. Ce budget est également soumis à l'instruction comptable des SPIC.

Une nouvelle tranche de caveaux a eu lieu en 2023 avec la construction de 4 caveaux 6 places et 12 de 3 places. Il n'est pas prévu de nouvelle tranche en 2024.

LE BUDGET DE L'UNITÉ FERMIERE MULTI VIANDES

Ce budget relève du référentiel budgétaire et comptable M57.

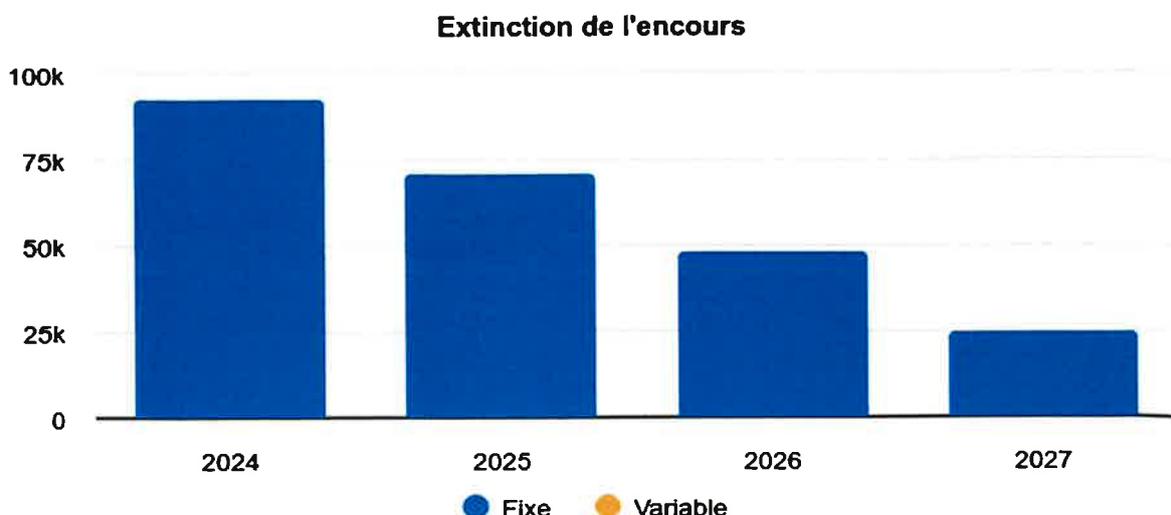
Le loyer annuel a été revu à la baisse fin 2023 pour revenir au montant prévu initialement de 35 153 € HT. Il prend en compte le montant des annuités de l'emprunt de 280 000 € contracté pour financer l'extension des bâtiments.

Les charges courantes et les amortissements sont couverts par les loyers versés par la Coopérative des Gaves.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 est de 93 109 €, l'annuité de 25 904 € dont 21 796 € en capital et 4 108 € d'intérêts avec un taux fixe de 4,41 %. L'emprunt sera soldé en 2027.

La durée résiduelle moyenne est de 3 ans et 3 mois.

L'année 2024 devrait voir se concrétiser le projet d'acquisition du bâtiment par la Coopérative des Gaves, ce qui conduira à la disparition de ce budget et la réintégration des résultats au budget principal de la ville.



LE BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Ce budget, auparavant en M14, relève désormais de la M57.

Depuis la création de ce budget en 2016, quatre lots ont été vendus : le lot n° 29 en 2016, les lots 28 et 35 en 2019 et le lot 21 en 2021.

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement en 2023 pour la cession de 4 lots dont la concrétisation se fera en 2024.

L'objectif est de poursuivre la mise en vente des lots disponibles qui ont été remis en ligne sur le site Internet de la ville.

Il conviendra également de réaliser des travaux complémentaires indispensables pour espérer vendre un certain nombre de lots.

Ce budget sera identique à celui de 2023.

Monsieur Le Maire :

Avant d'attaquer le débat, je voudrais remercier l'Adjoint aux finances, et ses équipes qui sont derrière moi, qui ont travaillé pour un budget que je qualifierai de réaliste, de combat, parce que tant que nous n'aurons pas désendetté la ville... Et le chiffre que vous avez annoncé, c'est un chiffre de début d'année Monsieur LEFORT, le chiffre de fin d'année sera aux alentours de 1 300 euros d'endettement par habitant.

Je rappelle tout de même que le départ du mandat, ce n'est pas se plaindre, ce n'est pas chercher des excuses, mais lors de l'arrivée en responsabilité jamais une équipe n'a trouvé un état des lieux comme celui-là. Je ne parle pas des gestions forcément précédentes. L'endettement par habitant était de 2 133 euros à l'époque, mais il y a eu la crise Covid. Je l'ai rappelé à Pyrenia, il y a quelques jours lors du vote de la convention qui nous lie : la taxe de séjour en 2019 était aux alentours de presque 2,9 millions. En 2020, elle est à un peu plus de 350 000 euros. Avec cette taxe de séjour, comme je l'ai expliqué tout à l'heure il fallait monter le budget de l'Office du tourisme, promotions, fonctionnement, nous avons dû pomper sur les finances de la collectivité qui étaient très mal en point.

Les conditions d'arrivée étaient exceptionnellement défavorables. Quatre ans plus tard, l'endettement de la ville par habitant en fin d'année sera aux alentours de 1 300 euros, ce qui est quand même assez énorme, cela veut dire qu'il n'y a pas de recours à l'emprunt. Il y a une volonté de s'inscrire dans les économies drastiques et des nouvelles recettes.

Monsieur POQUE :

Il y a plus d'habitants aussi.

Monsieur Le Maire :

Un peu plus d'habitants. Mais quand même. Ce budget il est réaliste, il est respectueux aujourd'hui, des économies et du pouvoir d'achat, des économies réalisées par les services et la collectivité, mais aussi du pouvoir d'achat défavorable. Je précise quand même que, et tant mieux d'ailleurs pour ceux qui en bénéficient, le SMIC net est à 1 398,70 euros et en brut à 1 766 euros. Il y a eu une revalorisation de l'indice minimum de 26 points en 2 ans et c'est normal. Tout ça fait monter le Chapitre 012, les charges des salaires et c'est normal pour les agents communaux comme pour tous ceux de la fonction publique. Mais c'est une réalité, c'est statutaire et ça rentre aussi dans le cadrage du montage du budget. Il est réaliste, il est respectueux et il est de combat parce qu'il faut continuer, il faut continuer à expliquer la vérité, la vérité c'est que beaucoup de communes sont en difficulté en France.

La ville de Lourdes a particulièrement été affectée, personne ne peut contester ça c'est la raison pour laquelle, je le rappelle aussi à ceux qui nous regardent devant les caméras, il y a eu un plan de relance, France relance tourisme, Corse, DOM-TOM et Lourdes. Merci l'Etat d'être venu vraiment, et merci au Président de la République, d'être venu en aide dans le cadre du Plan de relance. Deux cents millions d'euros dépassés pour l'écosystème, derrière il y a eu un Plan Avenir Lourdes, qui évidemment nous projette dans une ville moderne, dans quelques années, d'autres municipalités se succéderont et finiront ce Plan Avenir Lourdes qui est devenu indispensable. Il n'en reste pas moins que ce Plan Avenir Lourdes nécessite un reste à charge à financer. C'est la raison pour laquelle des mesures ont été prises. Je ne vais pas les reciter, c'est une gestion maîtrisée, donc un budget réaliste, un budget de combat, un budget aussi ambitieux, parce qu'il y a des projets.

Je voudrais remercier quand même plusieurs services lors de ce DOB, on a l'occasion de le faire mais on ne le fait jamais assez. D'abord vous, Madame l'adjointe aux affaires sociales. Le travail qui est fait avec vos équipes, je ne nommerai pas toute l'équipe autour de Madame Julie CAMACHO-DUPUY la Directrice qui fait un travail remarquable. Madame CABANNE et votre chef de pôle Madame MARGUI qui au niveau du centre socio-culturel, du centre Lorda désormais, et de la politique de la ville, vous faites un travail colossal dans des conditions aujourd'hui, je le répète, une ville qui est paupérisée... Donc, la demande lorsque nous livrerons l'ABS, l'analyse des besoins sociaux, les Lourdais comprendront que nous devons être tous solidaires, à commencer par ceux qui sont en responsabilité. Puis, le service des sports, qui fait un travail remarquable, de l'ombre, au niveau des associations sportives, avec des projets que vous aurez l'occasion de décliner à un moment donné, Monsieur l'adjoint aux sports. Madame l'adjointe à la culture et ses équipes qui font un travail remarquable, une saison et une année culturelle désormais que tout le monde apprécie. Ça, c'est l'apanage de gens qui sont en fonction, qui ont des idées, qui avec des moyens relativement faibles apportent visiblement satisfaction. Il n'y a qu'à voir le taux de remplissage de la salle à côté pour cette saison culturelle.

Il ne s'agit pas de faire de l'autosatisfaction, mais à un moment donné ce n'est pas du « moi je », c'est « nous faisons ce qu'il faut faire » et nous le faisons avec fermeté, avec détermination mais avec passion aussi, parce que pour être en responsabilité et mener des opérations comme nous les menons il faut être passionné par sa ville. Il faut être solidaire avec sa population et il faut être très respectueux de ce qu'il se passe aujourd'hui à Lourdes. Demain, sera un autre jour, parce que tout cela, tous ces efforts faits aujourd'hui, il y aura un retour sur investissement et on n'oubliera personne. Que ce soit les porteurs d'emploi, les employeurs, les patrons, qui ont été beaucoup aidés en 2020, mais qui ont été dans de grandes difficultés, que ce soit les saisonniers qui sont parfois oubliés mais qui aujourd'hui bénéficient d'une Maison du travail saisonnier, de dispositifs Pôle emploi, France Travail. Madame GUILBAUDEAU fait un travail remarquable pour permettre aux hôteliers, aux hébergeurs, aux commerces en général de pouvoir cette année avoir le nombre de

saisonniers suffisants, ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Personne n'est oublié les personnes en difficulté, on le voit dans le cadre du Centre social, on le voit dans le cadre de la politique de la ville. Le travail que tous les rapports concrets de Madame CABANNE, toutes les semaines, attestent de notre devoir absolu d'aller vers le concitoyen et surtout de ne pas vendre du rêve. Ce budget, est un budget qui finalement nous amène à avoir beaucoup d'espoirs mais un maître mot, c'est le mot patience.

Vous voyez bien que des travaux sont en cours, par endroit, l'Ophite, la caserne des pompiers, les routes, d'autres vont suivre, le pont, puisque nous sommes repartis sur un projet que nous allons présenter au comité des financeurs et qui va être validé sur la base du programme. Les projets sont en cours, mais il faut s'armer de patience parce que je vous renvoie tous ici, ainsi que ceux qui nous regardent, à la gestion de vos comptes personnels, la façon dont vous gérez vos budgets dans vos familles, à part, et tant mieux pour eux, ceux qui ont beaucoup de revenus, les autres comptent tout le temps, pour permettre à leurs enfants d'avoir des conditions de vie de qualité au quotidien. Et bien nous, nous nous inscrivons dans quoi ? Nous inscrivons et je vous le dis Madame l'Adjointe à la culture, vous qui êtes première vice-présidente du SIMAJE, le travail qui est fait au SIMAJE, puisque c'est une continuité, la ville de Lourdes et les communes du SIMAJE vont vers ces enfants, aujourd'hui, mangent au SIMAJE dans les écoles une fois par jour, et pour qui bon nombre d'entre eux, c'est le seul repas qu'ils font dans la journée. Nous avons le devoir, que ce soit des habitants de la ville de Lourdes ou des habitants des villages avoisinants dans le cadre des 23 communes du SIMAJE. Ce diagnostic là c'est une réalité, il n'est pas catastrophique bien au contraire, il est ultra réaliste, le budget que nous avons là, y compris la participation au SIMAJE, au travers de l'attribution de compensation, y compris au niveau des actions, qui sont déclinées sur le plan des sports, de la culture, de l'accompagnement et des enfants, il va dans le sens de l'aide à l'autre. Voilà, ce que j'avais à dire d'un point de vue général. Je vous laisse la parole pour ceux qui veulent intervenir. Monsieur POQUE peut-être ?

Monsieur POQUE :

Merci Monsieur Le Maire, si vous me permettez je souhaiterais soulever quelques interrogations quant à la présentation qui nous a été faite de ce DOB. Tout d'abord vous venez de parler de ce qui est inscrit dans les crédits d'investissement dépendant du PAL, qu'en est-il du projet du pont Peyramale ? Les crédits inscrits correspondent-ils à l'indemnité des architectes, une indemnité qu'il serait d'ailleurs intéressant de comparer à celle que vous avez dû verser pour clôturer le dossier de la mandature précédente. Où s'agit-il de nouvelles sommes nécessaires à l'établissement d'un nouveau projet ? Je déroule les questions, vous me répondrez après.

Ensuite, lorsqu'on observe les recettes, produits et services, ne trouvez-vous pas optimiste de prévoir et d'envisager 300 000 euros de recettes supplémentaires pour le stationnement payant. Vous avez certes et j'en profite pour renouveler mon opposition à cette décision augmenté le tarif, la durée et le nombre de places dans le secteur touristique. Il sera cependant intéressant, au compte administratif de l'année prochaine d'évaluer précisément les recettes supplémentaires, de les comparer au coût social et touristique de cette décision, et d'observer aussi ce qu'il en aurait été par rapport aux investissements qui auraient été nécessaires. Je ne suis pas sûr qu'on arrive aux 300 000 euros.

En termes de fiscalité vous êtes intervenu tout à l'heure pour le souligner, vous avez mis en exergue la non augmentation des taux de la part communale. Je pense comme vous l'avez dit qu'il est nécessaire de préciser à nos administrés que malgré tout, leur bas de ligne augmentera leur taxe, puisque que les dépenses fiscales ont augmenté de 3.86 %. Donc oui il y a bien eu une augmentation c'est grâce à cela que vous n'augmentez pas les impôts. On peut s'en féliciter, abonder dans le budget de la ville pour avoir des projets et faire fonctionner une collectivité, c'est bien, mais il faut aussi remettre en exergue et au même niveau les décisions.

Je reviens aussi sur la question que j'ai posée tout à l'heure. Quand on est au Chapitre dépenses réelles de fonctionnement, il est bien inscrit une augmentation globale de 2 % toute dépense confondue est envisagée. Or quand je compare le BP 2023 et 2024 il y a un delta de 3.9 %. J'imagine que les chiffres ne sont pas définitifs, mais il y a un gros gap quand même. Ma question : comment comptez-vous arriver à ce niveau d'augmentation ou en tout cas minorer cette augmentation ? En ce qui concerne les charges de personnel, vous l'avez évoqué augmentation du SMIC, augmentation des indices, mise en place du RIFSEEP, mais entre BP 2023 et BP 2024 on est à plus 10 % et depuis 2020 on est à plus 28 % si on prend les chiffres tels qu'ils sont présentés dans ce tableau.

Monsieur Le Maire :

On est bien sur le 012 ?

Monsieur POQUE :

Oui. Effectivement, vous avez évoqué comme je viens de le dire l'augmentation du SMIC et du taux d'indice et la mise en place du RIFSEEP, mais sont ce aussi les seules raisons de telles augmentations. Il semble difficile de maîtriser cette évolution. Que comptez-vous faire pour modérer pour le moins l'augmentation du 012 ?

Juste pour rester sur le personnel, je vois que 28 emplois saisonniers ont été effectifs en 2023, il en est prévu 31 en 2024. Je suppose que c'est parce que vous considérez que la saison sera plus prolifique, mais je me pose aussi la question. Je voudrais évoquer, puisqu'on a eu rarement l'occasion de l'évoquer, lors de cette assemblée, le golf, puisqu'il est évoqué l'économie de la subvention en équilibre de 242 000 euros. Où en est-on ? Vous vous étiez donné 3 mois pour discuter avec peut-être des apporteurs de projets ou en tout cas, une entreprise qui serait en exercice par rapport à ça. Où en êtes-vous ? Il semble évidemment qu'on se projette vers une fermeture du site, pardon. J'aimerais aussi savoir, combien va coûter l'entretien de ce que sont devenus ces espaces verts ?

Enfin de manière plus générale, ce DOB donne l'impression... alors vous êtes intervenu pour répondre à ma question, mais le PAL a du mal à démarrer du fait de la faiblesse de la capacité d'investissement de la ville de Lourdes. Il faut espérer que des projets très structurants puissent enfin voir le jour, mais j'en doute un peu avec le produit des ventes domaniales qui va s'amenuiser avec forcément de moins en moins de Bancs de la Grotte seront à vendre et avec des annuités de remboursement en capital qui ne diminuent pas de manière significative. J'ai fini Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire :

Alors, en ce qui concerne les 2 % ce sont sur les dépenses réelles, on est bien d'accord ? Donc on aura l'occasion de comparer le compte administratif.

Monsieur POQUE :

Il y a quand même un cap.

Monsieur Le Maire :

Ce sont les dépenses réelles, vous, hors opération d'ordre, vous êtes peut-être sur...

Monsieur POQUE :

J'ai comparé les BP effectivement mais on verra.

Monsieur Le Maire :

Ensuite, en ce qui concerne le stationnement. Le stationnement c'est une marge basse qui est prévue, c'est-à-dire 300 000 euros, et comme je l'ai expliqué tout à l'heure vous avez pu observer, je pense que vous avez écouté le décliné de Monsieur LEFORT, vous avez vu qu'il y a des économies par poste, mises bout à bout qui arrivent à faire quelque chose. Comme vous faites chez vous, quand vous éteignez la lumière le soir alors qu'avant vous la laissez allumée etc... Mises bout à bout, on arrive finalement à dégager des économies etc... c'est ça la stratégie. La stratégie c'est une stratégie d'humilité. Je mets au défi, parce qu'un jour un maire m'avait dit lorsque j'étais dans l'opposition, il m'avait dit : « c'est bien de s'opposer, mais il faut proposer ». Je mets au défi ceux qui viendront peut-être dans deux ans croiser le fer sur un projet municipal. Il faudra qu'ils viennent avec non pas des intentions ou des incantations ou du rêve à vendre, mais la réalité. Cela me rappelle un peu ceux qui chantent sous les douches et ceux qui chantent sur le terrain, c'est Jean PRAT qui disait ça. Je préfère ceux qui chantent sur le terrain que ceux des douches.

Alors en ce qui concerne le stationnement, oui sur la marge basse, on est à 300 000 euros peut-être qu'il y aura plus, je le pense certainement, qui nous permettent petit à petit de travailler sur la CAF brute et puis après sur la CAF nette. En ce qui concerne les stationnements, êtes-vous revenus dessus ? Je sais que vous allez parfois sur la côte, vous avez raison d'y aller. Je vous donne, une après-midi au bord de la plage, à Biarritz par exemple, voir si le prix des places est bon marché ou pas, ou dans les villes touristiques de France. Il n'y a qu'à Lourdes que parfois il y avait des règles, nous, tous ensemble ici, on a décidé qu'il fallait changer.

Cela semblait impossible jusqu'à ce qu'on le fasse. C'est à dire prendre des décisions courageuses, je viens sur le golf. Je le dis aux caméras, est-ce que vous, Lourdais, vous accepteriez de continuer de mettre 242 000 euros de subventions d'équilibre, auxquelles il faut rajouter, les salaires privés, parce que les 4 CDI devaient rentrer de nouveau dans la régie, dans le cadre de la continuité économique golfique. Je le dis aux Lourdais : accepteriez-vous encore de continuer à mettre un pot commun ? Je le répète nous n'avons rien contre le jeu de golf ou les golfeurs. J'ai été golfeur, c'est un jeu fantastique mais là n'est pas le problème, donc ça fait à peu près 450 000 euros.

Quand le plan enrobé de la ville de cette année se situe aux alentours de 650 000 euros. Est-ce que vous, Lourdais vous accepteriez de continuer à rajouter, aux 5,2 millions d'euros qui ont été posés depuis 30 ans en termes de subventions d'équilibre, avec 5,2 millions ont refait tous les enrobés, on refait des ronds-points etc... Et bien moi je dis non, je dis clairement non, et mes collègues disent non aussi, parce que la ville, je le répète et je ne vais pas le répéter 150 fois, la ville est dans une situation de recouvrement, de résilience, de résistance mais surtout de projection vers l'avenir.

C'est bien de parler de freinage, mais vous disiez le Plan Avenir Lourdes a du mal à démarrer. Mais non Monsieur POQUE, mais non, il n'a pas du mal à démarrer. C'est que quand vous avez un reste à charge et je remercie encore l'Etat et le Président de la République, je dis le chef de l'Etat puisque ça gêne certains quand je parle d'Emmanuel Macron alors je parle du chef de l'Etat, qui a compris que cette ville, une ville incroyable, devait être aidée. Elle a été aidée avec un Plan de relance de 200 millions d'euros dépassé déjà, et un Plan Avenir Lourdes et la suite... la suite ce sera l'affaire de ceux qui géreront la ville. Aujourd'hui quand même, franchement une ville qui a un Plan Avenir, dont il reste à charge entre 15 et 20 % par projet...

Monsieur POQUE :

C'est bien ce que j'ai dit, face à la faiblesse de l'investissement...

Monsieur Le Maire :

Oui, mais vous avez vu qu'il y a tout un ensemble d'investissement, dans le cadre du PAL et hors PAL. Le plan du quotidien et le Plan Avenir Lourdes.

Sur les projets réalisés, je le dis aussi quand même, j'ai fait le pourcentage sur notre plan de campagne, notre projet présenté aux Lourdais, nous sommes à 60 % de réalisation de nos engagements. On fera les comptes à la fin, on verra ce qu'on a fait ou pas fait. Ce n'est quand même pas trop mal. Ce n'est pas de l'auto satisfaction, mais il faut dire et il ne faut pas se tromper, quand on dit les choses de manière réaliste, et non mensongère on peut dire « oui », nous avons fait ça, sans être taxé de « moi je » ou de « nous, nous, nous ».

Et oui, la caserne des pompiers, quand je suis arrivé le 16 août 2020, j'ai fait venir le Colonel BOULOU. Je lui ai dit : « alors Colonel, nous allons démarrer quand la caserne ? » il m'a répondu : « mais Monsieur le Maire, le dossier est vide » et bien la caserne des pompiers sera inaugurée en juin. C'est tout ce que j'ai à dire, et je ne parlerai pas du passé.

En ce qui concerne le centre de santé, nous y travaillons parce qu'il y a un reste à charge, et il faut le financer. Alors, quand vous me parlez de parking quand vous me parlez de taxe de séjour, quand vous me parlez de golf, quand vous me parlez d'économie drastique, elles vont vers d'autres investissements dont l'intérêt est de satisfaire la population sur des besoins fon-da-men-taux et en particulier la santé. Cet argent qui d'un côté est économisé, il va évidemment, dans des espèces de vases communicants, vers autre chose.

Je pense quand même que ce travail qui est fait, il portera ses fruits. Regardez le désendettement, je me souviens lorsque François ABADIE en 1989 a quitté la ville, le taux d'endettement de la ville par habitant. Je me souviens du premier mandat de Philippe DOUSTE-BLAZY. Je me souviens du travail colossal qu'avait fait Monsieur ARTIGANAVE pour ramener l'endettement dans son second mandat et je me souviens de la suite aussi.

Aujourd'hui, en arrivant à 2 133 euros, d'aujourd'hui à en fin d'année, à ce jour 1 400 et quelques, en fin d'année 1 330 euros, on continue à désendetter, mais on continue à porter des projets. Il faut concevoir, quand je dis patience, quel magicien peut sortir un Plan Avenir Lourdes de 100 millions en claquant des doigts alors qu'en même temps on est en train de faire des économies de partout, de serrer la vis pour pouvoir rebondir un peu plus tard, et avoir des marges de latitude pour porter nos projets.

Je vous le dis Monsieur POQUE, je vous réponds sur le golf. J'en ai souhaité que dans la multitude des porteurs de projets qui sont venus me voir. Il y en a notamment un qui était un géant du golf européen qui m'avait été adressé par une connaissance ministérielle avec un espoir, j'y ai cru aussi, qu'il viendrait nous conserver ce golf, et bien je vais vous dire ce qu'il m'a écrit, parce que je lui ai dit : « vous allez me l'écrire ». Je le dis face aux caméras face à la presse, « un golf c'est un million d'euros à minima de chiffres d'affaires et c'est entre 400 et 500 cartes par an, malheureusement, ce n'est pas le cas, ce golf n'est pas rentable ».

Ceci étant, une des directrices qui est derrière moi, travaille avec moi et un groupe de travail sur un projet plus global, dont le rendu sera fait je pense d'ici un mois, fin mars, fin avril. On est encore en cours de discussion pour peut-être proposer un projet intégralement.

C'est ce que je vous souhaite, mais ce qui est certain et je le dis face aux caméras, la ville de Lourdes ne mettra plus un euro dans un déficit constaté qui amène aujourd'hui à plus de 5 millions d'euros. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas de la rancœur, ce n'est pas de l'acidité, vis-à-vis du club de golf, je précise pour autant que nous avons signé une convention avec le Lourdes golf club, pour leur permettre de continuer à jouer en compétition. Ils peuvent utiliser le practice, le putting-green et des aires de jeux pour continuer à s'entraîner et avoir le club de golf toujours disponible pour les compétitions.

Si demain, nous sommes très clairs, nous ne pouvons pas conserver ce golf ouvert, il y aura un autre projet. Un projet qui tient compte de cet endroit assez extraordinaire dont je rappelle que la municipalité l'avait acquis du temps de Philippe DOUSTE-BLAZY pour la modique somme de 1,6 million d'euros. Des Lourdais ont payé 52 hectares un endroit magique, je le dis aux caméras 1,6 million d'euros. Moi en tant que Maire j'aurais pu vendre ce bien puisque ça m'a été proposé. Ce bien m'a été proposé pour 300 000 euros. 300 000 euros en enlevant la subvention d'équilibre et un prix de vente de 300 000 euros, j'appelle ça une braderie. Enfin moi en aucun cas, je ne suis que Maire de la Ville de Lourdes et je suis au service de la ville de Lourdes, et je ne me sers pas de la Ville de Lourdes. J'ai un profond respect de l'euro dépensé de mes concitoyens, de l'appartenance à un concept global qui est Lourdes. Nous sommes fiers d'être Lourdais, cet endroit appartient aux Lourdais et à tous ceux qui le fréquentent dans un territoire élargi. En aucun cas, je ne me serais permis de vendre ce bien qui a été payé 1,6 million avec les impôts locaux pendant des années. Donc il appartient, aux Lourdais maintenant, et je vous suis, il nous appartient aussi dans les années à venir de proposer un projet à l'intérêt général où tout le monde s'y retrouve. Si c'est ce projet immédiat dans quelques semaines, tant mieux parce que l'on préservera le golf. Si ce n'est pas le cas, je pense que nous aurons purgé toutes les possibilités pour essayer de le garder, mais la question est toujours la même, vous le savez Monsieur POQUE vous êtes un commerçant averti, reconnu. Votre gestion à l'air bonne puisque votre établissement est florissant. Est-ce qu'aujourd'hui vous mettriez de l'argent dans une opération qui n'est pas rentable ? Et bien la gestion de la ville aujourd'hui il faut l'assimiler aussi à une gestion entrepreneuriale avec des économies à faire et ce n'est pas fini, nous en ferons d'autres. Quand vous disiez par rapport au 012, vous, qui défendez les opprimés, Monsieur POQUE, je vais recevoir bientôt nos agents municipaux, puisqu'il y a une journée mardi, une grève générale, sur les conditions de fonctionnements etc, et je ne manquerai pas de leur dire que vous avez souligné ces augmentations assez importantes du 012. Que feriez-vous à ma place ? Et bien moi je suis content quand même que ces agents, ils aient bénéficié d'une revalorisation.

Monsieur POQUE :

Ce n'est pas la question que j'ai posée.

Monsieur Le Maire :

Si.

Monsieur POQUE :

Non.

Monsieur Le Maire :

Si parce que, je vous signale quand même que les années à venir... Et je reçois les syndicats lors du CST où cela se passe très bien parce que quand tout le monde fait des économies, c'est tout le monde qui fait des économies. Aujourd'hui, les restructurations elles se font progressivement, les non-renouvellements sur des postes, parce qu'il y a des réorganisations et que peut-être il y a 15 ans on fonctionnait comme ça à tel endroit, et la technologie arrivant on a moins besoin de mains pour à côté bénéficier d'aides. C'est ça qu'il faut mettre en place.

Monsieur POQUE :

C'est plus vers ça que je posais la question.

Monsieur Le Maire :

Oui bien sûr.

Monsieur POQUE :

Outre les augmentations qu'il y a eu...

Monsieur Le Maire :

Aujourd'hui quand vous voyez l'augmentation du 012, cinq points d'indice supplémentaire sur l'ensemble des grilles au 1^{er} janvier 2024, la revalorisation des points d'indices 3,7 % au 1^{er} juillet 2022, ce que je peux reprocher c'est que lorsque cette revalorisation a été faite en cours d'année et cela ne nous permettait pas d'anticiper le budget parce que c'était quand même très compliqué de la part de l'Etat, aujourd'hui c'est anticipé, pourquoi ? Parce que je le dis clairement le Directeur général des services est parti et c'était un accord entre nous depuis le début. Il y a eu un tuilage de fait, je suis très heureux de la stratégie que nous avons mise en place depuis le début. Derrière, nous avons deux Directrices générales adjointes, dont une va faire fonction de DG assez rapidement, avec ces deux femmes de combat nous allons porter un budget de combat. Elles vont tirer les équipes vers l'efficacité, c'est-à-dire le mieux avec les moyens que nous avons. Mais au moins nous avons l'intensité de nos actions, l'envie, la passion, la détermination à faire avancer cette ville.

Je peux vous dire, Monsieur POQUE que nous y sommes, et moi le premier. J'aime cette ville par-dessus tout et je suis élu depuis très longtemps comme vous et je pense que nous partageons cette même ambition pour notre ville. La faire reconquérir par de nombreux résidents. Vous savez quand on regarde notre déficit en termes de destination pour tous, nous devons quand même faire beaucoup d'économie, de nouvelles recettes pour poser ces programmes à 10 ou 15 ans, et faire de Lourdes une ville Destination pour Tous, parce que cet ADN d'une ville qui reçoit des millions de malades et de personnes en situation de handicap, doit être à la hauteur. Nous devons être à la hauteur. Nous y sommes avec ma seule détermination, nous servons notre ville. Je pense que vous aussi, vous êtes dans cet esprit-là Monsieur POQUE. Nous nous rejoignons sur ça.

J'aime Lourdes comme j'aime Nevers, nous sommes unis sur un destin qui est l'histoire d'une femme qui a transformé la ville, mais cela ne suffit pas. Cela ne suffit pas parce qu'aujourd'hui la ville a besoin de restructuration, de modernisation, de sécurisation pour pouvoir continuer de recevoir des habitants. La bonne nouvelle c'est que les habitants viennent et tant mieux. A nous d'être au rendez-vous, nous allons le faire, je vous le dis Monsieur POQUE, nous allons le faire, parce que c'est même plus un choix, c'est une évidence. Est-ce que je vous ai répondu ?

Monsieur POQUE :

Pas tout à fait, puisque vous avez omis de parler du pont.

Monsieur Le Maire :

Attendez, je vous donne la parole Monsieur POQUE, Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE :

Excusez-moi Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire :

La parole est ouverte, tout le monde peut prendre la parole.

Monsieur LEMAITRE :

Comme c'est un débat, je voulais intervenir aussi. Je voulais juste rappeler aux Lourdais qui nous ont élus à 60 % que sur notre programme politique Lourdes plus qu'une ville, nous sommes à 64 % de réponses avant programme. De plus, nous avons dégrillagé le jardin des tilleuls, dégrillagé la place Peyramale. Le parking Peyramale réouvrira fin d'année voire début d'année prochaine. Les actions sur le commerce, parce que tout le monde dit : « le commerce à Lourdes, il est mort, il est inexistant », c'est complètement faux. On a reçu plus d'une centaine de porteurs de projet. Il y a un soutien actif avec les agents actifs que ce soit le service commerce ou sur l'ensemble de la ville d'ailleurs. Des élus qui sont également actifs. Il y a un plan façades, qui je pense se voit et redonne un peu des couleurs à cette ville grise. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'actions de menées. Effectivement, on aimerait aussi que ce soit plus, mais c'est comme ça.

Il y a le PAL, c'est un plus, un bonus, il faut juste se rappeler que nous avons été élus sur la base d'un programme de campagne qui aujourd'hui est réalisé à hauteur de 64 %. Le PAL, c'est du plus. Je voulais juste intervenir là-dessus parce que ça me semble important. Et oui nous sommes à 52 % de réalisation sur les actions prioritaires du Plan Avenir Lourdes.

Monsieur POQUE :

Pas sur le volet impératif.

Monsieur Le Maire :

Et sur la fin d'année 2023, j'avais vu le Préfet, nous sommes à 13 millions de décaissement sur le PAL. Donc, ce qu'il faut retenir, ce sont les mots patience et ténacité. Il faut continuer à aimer notre ville, continuer à faire des efforts tous ensemble. Tout le monde doit faire des efforts, on ne peut plus fonctionner comme avant avec des zones d'ombres où beaucoup cotisaient et d'autres ne cotisaient pas. Tout le monde doit aujourd'hui participer à ça. C'est une obligation, je le dis quels que soient les élus, il n'y a pas de mystère. Vous parliez des parkings etc. Monsieur POQUE mais où allez-vous chercher des recettes ? Vous avez la planche à billets ? Vous voulez me faire un don ?

Monsieur POQUE :

Je vous rappelle que c'est vous qui êtes en responsabilité pas moi.

Monsieur Le Maire :

Vous êtes aussi en responsabilité quand même Monsieur POQUE.

Monsieur POQUE :

Vous me permettez de ne pas me référer à votre programme, parce que je n'ai pas voté pour vous.

Monsieur Le Maire :

Je sais bien.

Monsieur POQUE :

Donc ce n'est pas vraiment par rapport à ça que je me réfère quant aux actions que vous menez.

Monsieur Le Maire :

Le programme de campagne, c'est important. Vous n'avez pas été élu vous parce que votre programme de campagne à mon avis était nettement insuffisant et était fait de bric et de broc, et avait été fait entre deux tours.

Monsieur POQUE :

Ça c'est vous qui le dites.

Monsieur Le Maire :

Et si si si, il avait été fait entre deux tours, et les Lourdais ne se sont pas trompés puisque quand on est élu avec 60 % des voix. On n'a pas été élu, Thierry LAVIT n'a pas été élu avec 60 % des voix. C'est le programme porté par la liste « Lourdes plus qu'une ville » avec un programme qui avait été fait par tous qui visiblement a retenu l'attention des Lourdais.

Vous vous êtes mis quand même à quatre listes avec beaucoup de cerveaux, du jus de cervelle qui coulait à flot pour finir par un programme de bric et de broc qui visiblement n'a pas intéressé les Lourdais. Je n'ai pas envie de rentrer dans ce débat-là parce que c'est du passé, et je ne suis pas dans la rancœur.

Monsieur POQUE :

Moi non plus je vous dis juste.

Monsieur Le Maire :

Je préfère, mais je vous le dis quand même je préfère vous voir.

Monsieur POQUE :

Cela fait 4 ans que vous êtes élus.

Monsieur Le Maire :

Bien sûr, notre programme est en place, nous sommes en responsabilité, je pense que nous sommes au rendez-vous. Nous sommes des gens très sérieux, très sérieux Monsieur POQUE. Vous aurez l'occasion, peut-être dans deux ans d'échanger sur un nouveau programme avec vos amis, qui peut-être auront envie de revenir. Mais je ne le souhaite pas franchement je vous le dis très clairement droit dans les yeux. Je ne souhaite pas que vous et vos amis reveniez aux affaires parce que nous, nous sommes à l'intention de l'intérêt général. Je ne sais pas si vous l'êtes toujours quand j'entends vos réflexions concernant les parkings concernant la taxe de séjour et compagnie.

Monsieur POQUE :

Je ne peux pas vous laisser dire ça.

Monsieur Le Maire :

Et si.

Monsieur POQUE :

Et non.

Monsieur Le Maire :

Parce que j'ai l'impression que vous portez...

Monsieur POQUE :

Ces décisions politiques vous les assumez, il n'y a aucun problème, mais laissez-moi la liberté quand même en tant qu'élus de vous poser ce genre de question lors du débat d'orientation budgétaire sans remettre en cause...

Monsieur Le Maire :

On sent bien..., vous voyez la politique c'est très intéressant, les échanges au-delà des chiffres etc, parce qu'on peut y passer la nuit, mais ce qui est très intéressant, c'est de comparer la philosophie avec laquelle on pose un programme sur une ville. Vers qui on s'adresse ? Moi j'ai beaucoup parlé de population en difficulté. Vous, vous me parlez de taxe de séjour, je pense qu'on n'est pas sur les mêmes rendez-vous. Mais ce n'est pas grave.

Monsieur POQUE :

Excusez-moi, je peux parler des deux, quand je parle du coût social par rapport aux parkings.

Monsieur Le Maire :

Quand vous me parlez Monsieur POQUE, quand vous osez parler de la recette des parkings, alors que la ville cherche des recettes, et que vous êtes en train de me raconter je le dis face aux caméras...

Monsieur POQUE :

Encore une fois je ne pense pas que ce soit la meilleure solution...

Monsieur Le Maire :

Mais Monsieur POQUE, vous défendez, vous ne vous en rendez même pas compte parce que c'est culturel chez vous. Vous défendez des intérêts particuliers.

Monsieur POQUE :

C'est mon analyse.

Monsieur Le Maire :

Nous défendons l'intérêt général.

Monsieur POQUE :

Je ne peux pas vous laisser dire ça, non c'est faux.

Monsieur Le Maire :

C'est ça la différence, mais si Monsieur POQUE, vous êtes ça, reconnaissez-le. Assumez au moins, assumez ce que vous êtes. Je vous le dis face aux caméras, parce qu'il se dit des choses fausses. Quand on dit que les abonnements pour les saisonniers, ils ont été baissés à 90 euros soit 46 centimes d'euros par jour, et que lorsque j'ai reçu les syndicats hôteliers, ils m'ont dit qu'ils avaient compris, qu'ils prendraient en charge. Alors, les recettes des parkings, oui nous en avons besoin, pour avoir une CAF brute, une CAF nette pour dégager des investissements derrière etc... Et transformer cette ville et l'amener vers quelque chose

de lumineux de la couleur dans cette ville Monsieur POQUE. Regardez la couleur que nous avons trouvée elle était grise comme votre tee-shirt Monsieur POQUE.

Monsieur POQUE :

Je ne partage pas tout à fait votre analyse.

Monsieur Le Maire :

Assumez au moins, vos choix prioritaires pour la ville.

Monsieur POQUE :

La question que je voulais poser sur les parkings Monsieur Le Maire, c'est l'efficacité de votre décision. On verra s'il y a 300 000 euros en plus l'année prochaine.

Monsieur Le Maire :

Bien sûr.

Monsieur POQUE :

Vous saurez me le dire, je ne suis pas inquiet.

Monsieur Le Maire :

En attendant, a priori quand on fait payer les parkings, c'est des recettes qui arrivent. Même s'il y a des investissements de départ sur les horodateurs, ce sont des recettes qui arrivent. On ne fait pas payer les parkings pour les redonner à une corporation ou les redonner...

Vous savez, je pense que vous commerçant qui avez quand même une belle expérience au niveau du commerce, au niveau des hébergeurs, ou beaucoup d'amis à vous que je respecte avec qui je m'entends très bien d'ailleurs, qui ont compris, parce que quand vous recevez les syndicats hôteliers, et que ces syndicats vous disent : « Monsieur Le Maire, on a compris on va vous aider ». J'ai dit : « aider la collectivité territoriale, c'est aider les Lourdais, les citoyens qui contribuent et qui sont en difficulté ». C'est aider ensemble Monsieur POQUE, travaillons ensemble, je vous dis ce que m'avait dit un Maire, Monsieur POQUE, vous êtes dans l'opposition, soyez dans la construction. Apportez-moi des idées, des idées nouvelles, des recettes nouvelles. Dites-moi aujourd'hui sur quoi vous iriez chercher des recettes, dites-moi Monsieur POQUE, dites-le au lieu de faire de l'opposition systématique.

Monsieur POQUE :

En quoi le fait de vous poser une question... ?

Monsieur Le Maire :

Ah je vous ai trouvé une recette peut-être que vous allez pouvoir ventiler une carte de golf à 3 000 euros.

Monsieur POQUE :

J'aurais bien voulu mais je ne suis pas golfeur.

Monsieur Le Maire :

Ah bien voilà, puisque vous m'avez parlé du golf, 3 000 euros, 4 000 euros pour que le golf continue à vivre par pratiquant.

Monsieur POQUE :

Non mais parlons-en du golf, vous parlez de votre décision, vous l'assumez il n'y a aucun problème, mais là encore vous ne l'avez pas découvert au mois de septembre. Au mois de juin encore je peux vous sortir même l'article du Figaro, vous parliez du golf comme un atout essentiel touristique de la ville de Lourdes et quelques mois après alors que vous criiez partout, vous annonciez partout que jamais il ne sera fermé, quelques mois après vous le fermez. Ça je peux vous le dire.

Monsieur Le Maire :

Alors d'abord je n'ai jamais crié qu'il ne sera jamais fermé pour la simple et bonne raison... Vous avez oublié une chose Monsieur POQUE, vous avez été élu dans la majorité pendant des années. Cela ne vous a pas inquiété à ce moment-là, ce trou permanent, puisque vous avez qualifié ce golf, un golf à 19 trous le seul golf de France à avoir un trou financier. Cela ne vous a pas inquiété, et pourtant vous étiez en responsabilité, je ne vous ai pas vu œuvrer d'arrache-pied pour aller chercher des économies.

Monsieur POQUE :

On avait essayé de faire un projet...

Monsieur Le Maire :

Oui, on a vu le résultat, aujourd'hui vous me parlez que je criais, non je dis et je redis puisque toutes les solutions n'ont pas été purgées...

Monsieur POQUE :

Je ne vous demande pas de changer d'avis je vous dis juste que vous ne l'avez pas découvert en juin.

Monsieur Le Maire :

Ah non non, d'abord un grand homme politique disait : il n'y a que ... qui ne changent pas d'avis, mais je ne change pas souvent d'avis, sauf que là je n'ai pas changé d'avis. C'est que j'ai toujours dit que le golf pouvait être une plus-value dans le cadre de la diversification économique, touristique etc... à une condition, dites tout Monsieur POQUE, ne sortez pas les phrases de leur contexte, à condition qu'il soit rentable, que la ville ne continue pas à mettre 250 000 euros par an et qu'on arrive au bout de combien ? 30 ans de plus pour faire quoi ? 10 millions d'euros. Mais expliquez ça aux Lourdais Monsieur POQUE. Expliquez aux Lourdais, pour les places de stationnement, expliquez que nous avons réduit à un moment donné certaines choses, qu'on a réduit la voirie, que le centre social est le seul, domaine qui a été augmenté. Pourquoi ? Parce que c'est ça Lourdes aujourd'hui Monsieur POQUE, sortez de votre bulle, ouvrez les yeux. Venez avec moi, faites les rues de la ville, venez voir ce qu'est Lourdes.

Monsieur POQUE :

J'y suis tous les jours dans les rues de la ville ne vous inquiétez pas.

Monsieur Le Maire :

Ne restez pas concentré sur le champ commun, vous avez une vue partielle Monsieur POQUE. Vous avez une vue partielle, être au champ commun et proche des berges du gaves, oui c'est la réalité.

Monsieur POQUE :

Vous êtes gonflé de dire ça quand même.

Monsieur Le Maire :

Et bien c'est la réalité.

Monsieur POQUE :

Non.

Monsieur Le Maire :

Vous ne pouvez pas me dire ça, toutes nos actions elles vont vers ce qui sont en difficulté le logement, prise en compte des dispositifs, des droits...

Monsieur POQUE :

C'était quoi ma question sur le golf ? C'était qu'est-ce que vous allez en faire ? Est-ce qu'on va le fermer ? Est-ce que je vous ai dit autre chose.

Monsieur Le Maire :

Ah voilà une bonne question.

Monsieur POQUE :

C'est ça ma question, c'est la question que je vous ai posée au début.

Monsieur Le Maire :

Mais je vous ai répondu il me semble.

Monsieur POQUE :

Alors ne venez pas supputer d'autres...

Monsieur Le Maire :

Vous n'avez pas fait une amnésie de quelques secondes. Je vous ai répondu sur le golf.

Monsieur POQUE :

Oui oui, mais par contre vous mettez des mots dans ma bouche qui ne sont pas...

Monsieur Le Maire :

Si, si je n'ai jamais crié, j'ai toujours parlé de golf, oui mais de rentabilité, ce qui n'est pas le cas. Je ne sais pas, je crois qu'il me semble avoir dit que nous étions en train de finaliser un projet, on verra s'il est portable. Parce qu'après il va falloir que j'aille chercher des financements particuliers, mais pourquoi pas. Moi je suis prêt à tout vous le savez. Pour l'instant on en est là, je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous le redis que si ce golf ne trouve pas un preneur.

Monsieur POQUE :

Vous m'aviez répondu on est bien d'accord.

Monsieur Le Maire :

Nous serons obligés de le transformer en autre chose.

Monsieur POQUE :

J'ai bien compris.

Monsieur Le Maire :

J'ai reçu à peu près une quinzaine de porteurs de projets, il n'y en a qu'un, le bradeur, qui voulait qu'on lui vende 300 000 euros. Tous les autres ils ont fermé le livre une fois qu'on leur a donné les comptes etc... ils ont tous fermé le livre. J'ai été ému aussi par l'association golfique avec Monsieur MARQUETTE et Monsieur SAINT-MARTIN qui sont venus me voir. Ils m'ont fait mal au cœur franchement, ils ont tout fait pour essayer de sauver l'outil, mais ils ont compris quand on a échangé par deux fois. La réalité c'est celle-là. La gestion d'une ville puisque vous avez été élu dans la majorité, aujourd'hui la ville est en difficulté, donc elle nous demande de faire des choix. On ne peut pas continuer à mettre 250 000 euros par an, plus le contrat privé à prendre en charge, alors que je vous donne un chiffre, je vous l'ai donné tout à l'heure, l'enrobé c'est 600 000 euros.

Continuons sur cette voie-là, patience, combat, passion, à l'intérêt de tous Monsieur POQUE.

Monsieur POQUE :

Merci pour votre réponse Monsieur Le Maire, mais s'il vous plaît, arrêtez de me caricaturer parce que ce n'est pas très sympathique.

Monsieur Le Maire :

Ah non, je ne vous caricature pas.

Monsieur POQUE :

Si quand même.

Monsieur Le Maire :

Je dis que vous ne vous rendez pas compte de ce que vous défendez parfois.

Monsieur POQUE :

D'accord dont acte.

Monsieur Le Maire :

Voilà, dont acte. D'autres questions ? Pas de question. Nous prenons acte de ce débat d'orientation budgétaire, puisqu'il n'y a pas de vote sur un DOB. L'ordre du jour étant épuisé, je vous aime beaucoup Monsieur POQUE, ne vous inquiétez pas.

Monsieur POQUE :

C'est un débat Monsieur Le Maire, il n'y a pas de problème, ne vous inquiétez pas.

Monsieur Le Maire :

Je vous vois triste, mais je vous adore. C'est ça la confrontation des idées, mais je vous adore.

Monsieur POQUE :

Ne me voyez pas triste, je ne suis pas la couleur de mon pull.

Monsieur Le Maire :

Ce qui nous rapproche c'est notre passion pour notre ville et c'est déjà essentiel. Merci beaucoup, passez une bonne soirée et à bientôt pour le vote du budget.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la tenue de ce débat mais également de l'existence du rapport sur lequel se tient le DOB (annexé à la présente délibération).

La séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,
Thierry LAVIT

